

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N. 13, rue La Montagne, Basse-Ville.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Sur la véritable constitution de l'air, par MM. Dumas et Boussingault.—Mémoire de Biot sur les propriétés optiques des minéraux.—Observations, par M. Dufrenoy.—Note sur une trombe observée dans le Midi, par M. de Gasparin.

La constance de la composition de l'air a été pendant long-temps un sujet de doute pour les chimistes et les physiciens; mais depuis la mémorable ascension de M. Gay-Lussac, qui, semblable à Icare, n'a pas craint de s'élever dans les airs pour aller dévoiler les mystères de la nature, cette question paraît résolue. En effet, l'air qu'il a puisé dans l'atmosphère à 7,000 mètres environ au-dessus de la mer, et à plus de 2,000 mètres au-dessus du Mont-Blanc, comparé avec l'air qui environne Paris, s'est trouvé, et d'après les analyses de M. Thénard, lui être complètement identique. Mais les procédés d'analyse ayant éprouvé des perfectionnements depuis l'époque où les deux illustres chimistes que nous venons de nommer ont étudié cette haute question de physiologie, MM. Dumas et Boussingault ont cru utile de la soumettre à de nouvelles recherches. Ils ont communiqué à l'Académie un travail très-conscientieux sur la constitution de l'air atmosphérique, qui les a conduits, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, à confirmer la composition de l'air généralement admise par les chimistes français, et fondée sur les belles expériences eudiométriques par lesquelles MM. de Humboldt et Gay-Lussac l'ont fixée à il y a trente-cinq ans. Nous ne pouvons rapporter dans nos colonnes ni les nombreuses analyses de MM. Dumas et Boussingault, ni les procédés qu'ils ont employés; mais nous croyons devoir indiquer quelques résultats qui montreront de la manière la plus évidente l'invariabilité de composition de notre atmosphère.

Les analyses de MM. Dumas et Boussingault ont donné pour la composition de l'air les moyennes suivantes:

- Pour de l'air pris au Jardin des Plantes par le feu: 23,010 d'oxygène pour 100,000 d'air. Par une pluie continue: 23,015 d'oxygène pour 100,000 d'air.

De l'air du sommet du Fauthorn dans l'Oberland bernois a été trouvé, par M. Brunner, composé de 23,010 d'oxygène, et 76,990 d'azote.

A Santa-Fé de Bogota, à 2,650 mètres au-dessus de la mer, M. Boussingault a montré, il y a bientôt quinze ans, que l'air contenait 22,931 d'oxygène, et 77,069 d'azote.

Partout, en outre, on a constaté de 4 à 6 millièmes d'acide carbonique.

Ces nombres, presque identiques entr'eux, montrent, ainsi que nous venons de l'annoncer, que l'air pris dans toutes les conditions possibles, par un temps sec ou par un temps humide, à toutes les hauteurs de notre atmosphère et sous toutes les latitudes, est composé des mêmes éléments et en même proportion.

Cette constance dans les principes de notre atmosphère est la preuve et la mesure d'une des plus belles harmonies naturelles, celle qui, liant les deux règnes organisés l'un à l'autre par l'intermédiaire de l'atmosphère, les place dans une dépendance mutuelle. En effet, il en résulte nécessairement que les plantes décomposent par leurs parties vertes, sous l'influence solaire, tout l'acide carbonique développé par la respiration des animaux ou par la putréfaction des êtres organisés, et que la proportion d'eau que l'évaporation transporte chaque jour dans l'atmosphère, est égale à celle que tous les fleuves restituent à la mer. Les phénomènes de la vie organique, les décompositions spontanées des animaux et des plantes, les combustions ou oxidations qui s'accomplissent chaque jour à la surface de la terre, et tous ces événements que notre imagination se plaît à grandir, sont donc, heureusement sans doute, des faits qui se compensent et passent pour ainsi dire inaperçus, en ce qui concerne la composition générale de l'air qui nous entoure; et par une prévision providentielle, les altérations possibles par le jeu régulier des forces qui, agissant sans relâche, ne peuvent jamais approcher, même de loin, de la limite où la vie des animaux et celle des plantes pourraient en souffrir.

M. Dumas, entraîné par la grandeur de cette question, n'a pas pensé que le travail qu'il avait fait de concert avec M. Boussingault, utile sans doute et exécuté avec des soins minutieux et une grande précision, n'avait cependant rien de nouveau et non plus rien de très-difficile. Il l'a traité avec tous les honneurs d'une grande découverte; il a eu soin d'en parler long-temps à l'avance, et, d'après nos souvenirs, il s'était assuré la parole près de trois semaines avant le moment où il l'a lu à l'Académie. Son débit s'est également senti de la persuasion qu'il avait de la supériorité de ses analyses, et c'était plutôt une leçon qu'il débitait du haut de la chaire, qu'une communication scientifique qu'il lisait à la première Académie de l'Europe. La proposition qu'il a faite, à la fin de son mémoire, d'exécuter l'analyse sur tous les points de la France, nous paraît également empreinte d'une importance que la question ne présente plus dans ce

moment, où, comme nous venons de l'indiquer, elle est résolue. "La France, s'est-il écrié, s'est enrichie de nouveaux centres d'activité scientifique: des Facultés pleines de vie et d'ardeur sont disséminées sur la surface de son sol. Le conseil de l'instruction publique s'empresse, nous n'en doutons pas, d'entrer dans les vues de l'Académie, et de coordonner, de concert avec elle, un système d'expériences simultanées qui permettraient d'exécuter le même jour, et en opérant sur un kilogramme et demi environ, l'analyse de l'air à Bordeaux, Strasbourg, Rennes, Lyon, Toulouse, Montpellier, etc."

Nous regrettons que l'Académie se soit, pour ainsi dire, associée à l'enthousiasme de MM. Dumas et Boussingault, et qu'elle ait nommé une commission pour examiner leur proposition. Peut-être s'en est-elle fait par respect pour la mémoire de Laplace, qui en avait fait une analogie il y a bientôt quarante ans; mais alors la question était neuve, et la composition de notre atmosphère était presque inconnue.

Propriétés optiques des minéraux.—M. Biot, dont on a signalé, dans un dernier feuilleton sur l'Académie, l'activité scientifique, a lu, dans la séance du 21 de ce mois, un nouveau mémoire sur les propriétés optiques des cristaux. Ce travail, remarquable par la finesse des aperçus, il a prouvé qu'une anomalie indiquée par M. Brewster, dans les lois qui existent entre les formes cristallines des minéraux et la manière dont la lumière se réfracte en passant dans leur intérieur, ne tient pas à la nature de ces minéraux, mais à des causes extérieures. M. Biot a profité de cette circonstance pour rappeler l'attention sur les travaux de M. Haüy, que certaines personnes prennent, pour ainsi dire, à tâche de rabaisser au profit de la minéralogie allemande. Mais M. Biot a été timide dans la justice qu'il a rendue à l'auteur de la cristallographie, et il a mis en opposition le système de M. Haüy et des minéralogistes allemands.

M. Dufrenoy a cru devoir relever ce que l'assentiment du savant physicien avait de trop absolu. "Les principes cristallographiques posés par Haüy, a-t-il dit, non-seulement subsistent toujours, mais ils sont encore presque les seuls qui servent de base à la science qu'il a créée. Depuis ses travaux, on a ajouté quelques considérations intéressantes à l'étude des cristaux, mais on a constamment adopté ses idées en modifiant quelquefois, il est vrai, la manière de les présenter, ou plus souvent en les voilant sous des dénominations nouvelles: c'est ainsi qu'aux six formes primitives dans lesquelles rentrent tous les cristaux que la nature produit, on a substitué six types cristallins portant des noms différents, mais correspondant exactement aux formes adoptées par Haüy." Du reste, a ajouté M. Dufrenoy, si quelques personnes d'un ordre secondaire ont prétendu avoir renversé les travaux de M. Haüy, les minéralogistes les plus célèbres de l'Allemagne rendent justice à notre illustre compatriote, et ils le regardent comme le véritable auteur de la cristallographie.

La croisade entreprise contre Coraille et Racine au profit de Schiller et de Shakespeare, s'est, comme on voit reproduite dans les sciences. On a cherché à ternir nos gloires scientifiques comme nos gloires littéraires. Heureusement, l'Académie des Sciences, comme l'Académie Française, renferme des hommes pour qui la vérité est un devoir, et chaque fois que l'occasion s'en présente, ils savent rappeler les titres de nos illustrations. Bientôt, grâce à leur persévérance et on peut presque dire à leur courage, il sera d'aussi mauvais goût d'attaquer les travaux remarquables qui font la gloire de notre patrie, qu'il était à la mode, il y a quelques années, de ne parler que de la littérature d'outre-Rhin.

Trombe observée dans le Midi de la France.—Chaque année nous avons de nouveaux exemples des dégâts causés par ces singuliers phénomènes qui paraissent dus à la raréfaction de l'atmosphère dans de certains points: l'air forme alors une espèce de cône dont la base, plus ou moins large, est ordinairement à la surface de la terre. Ce cône, en se promenant, aspire pour ainsi dire les objets qui se trouvent dans son rayon d'activité, et les projette quelquefois à des distances considérables. M. de Gasparin a communiqué à l'Académie une lettre de M. Auguste

Gasparin, son frère, datée d'Orange, qui mentionne un de ces phénomènes atmosphériques. "Le 30 mai, y est-il dit, une trombe terrible, partie du Languedoc, devant l'île de la Piboulette, arracha les arbres ou les tordit sur place; traversa le sud du territoire d'Orange, et ayant atteint la ville de Courthézon, renversa une partie de ses remparts, que j'ai été voir aujourd'hui; ils furent soulevés et jetés au-delà de la petite rivière qui les borde, sans laisser de débris dans la rivière, et portés en masse au-delà dans une prairie, où ils furent posés debout. On les enlevait aujourd'hui. Un homme fut en outre jeté à 25 pieds de distance et brisé contre le mur. "J'espère, ajoute M. Auguste de Gasparin, pouvoir donner plus tard à l'Académie des détails plus circonstanciés, quant à la marche du phénomène et aux circonstances atmosphériques qui l'ont accompagné. Je dirai seulement aujourd'hui que les jours qui ont précédé cette trombe ont été remarquables par une succession d'orages."

Un journal contient sur M. Teste les détails suivants:

"M. Teste a quitté l'audience hier (13 juillet), après les débats qui l'ont précédé, suivi de l'huissier de la cour, accompagné de ses défenseurs et de son fils, ébranlé, mais non abattu, en apparence, et sans que rien pût trahir chez lui les projets sinistres qui devaient recevoir tôt ou tard leur exécution. Arrivé dans la prison de Luxembourg, il salua avec calme le directeur, qui lui demanda de ses nouvelles; il se fit servir presque immédiatement à dîner, après avoir envoyé son fils diner rue de Lille, avec sa mère et sa femme: "Tu peux dire à ta mère que tout est fini, aurait-il dit à son fils, la partie est devenue trop difficile pour moi, je ne puis plus la jouer."

"Personne ne put comprendre le sens que M. Teste attachait à ses paroles. Il se mit ensuite à table avec ses deux défenseurs. Le repas fut triste et silencieux. "M. Teste qui, d'ordinaire, parlait avec complaisance de ses idées de défense, ne dit presque rien. Vers sept heures et demie, son honorable avocat, Me Paillet, qui lui a donné, dans ces tristes circonstances, tant de témoignages de sympathie, paraissant fatigué par les émotions de la journée, il lui dit: "Allons, Mon ami, vous êtes las; rentrez chez vous, à demain."

"Il est à remarquer que, soit avant, soit après la catastrophe, M. Teste ne perdit pas un seul instant le calme apparent auquel ne semblaient pas l'avoir disposé les terribles émotions de la journée. Un des principaux employés de la chambre des pairs, qui avait eu quelques relations avec M. Teste, passa la nuit auprès de lui, afin de calmer par sa présence les émotions intérieures du prisonnier, qui lui aurait consenti, dit-on, sur la prière de M. le grand référendaire.

"M. Teste passa la nuit à lire et à causer avec son compagnon; son langage animé et pittoresque semblait emprunter une sorte d'éloquence particulière aux dernières épreuves qu'il venait de traverser. Il parlait de son enfance proscrite et voyageuse; de cette fatalité qui semble avoir pesé sur lui; "du moment, disait-il, où ses yeux se sont ouverts à la lumière."

"Suis-je donc un misérable, se disait-il à lui-même, moi qui n'ai jamais pu entendre, sans un battement de cœur, le récit d'une bonne action? Ah! la fatalité! la fatalité! Mon pauvre frère, ajoutait-il, en parlant du lieutenant-général Teste, ils ne le verront plus là, montrant du doigt la cour des pairs, et j'en serai cause."

On assure que, dans cette circonstance, M. Teste avait retrouvé quelques-uns des accents de cette éloquence animée et pittoresque que le bureau avait contenue sans l'éteindre, qu'admirait Manuel et qui aurait fait de lui, dans d'autres temps, un tribun populaire.

M. Teste reçoit dans sa prison de nombreuses visites; ses anciens amis ne l'ont point abandonné dans ce revers inopiné de fortune. Il est tout à fait résigné à son sort, et une grande prostration morale a succédé chez lui à l'exaltation fiévreuse qu'il avait suivie sa tentative de suicide. Néanmoins les plus grandes précautions ont été prises, afin de prévenir tout événement funeste, et l'accusé est continuellement gardé à vue.

M. Despans-Cubières a été fort affecté de la rigueur avec laquelle il a été traité par M. Delangle, qui, isolant tout à fait sa faute de tous les précédents honorables de sa vie, de toutes les glorieuses souvenirs de sa carrière militaire, n'a fait aucune différence entre son rôle dans cette déplorable affaire et le rôle des autres accusés.

Le général avait conservé jusqu'au dernier moment la conviction profonde que sa cause serait nettement séparée de celle de ses co-accusés, et qu'il lui serait tenu compte de la réserve qu'il avait apportée devant la cour, à l'égard de l'ex-ministre des travaux publics, avec lequel il n'avait eu d'ailleurs aucune espèce de rapport direct.

On avait répandu le bruit que M. Teste fils avait adressé au ministre des finances sa démission de conseiller référendaire à la cour des comptes, et M. le président Sauzet sa démission de député. Jusqu'à présent, cette nouvelle ne s'est point confirmée. M. Teste attendra sans doute le jugement de la cour avant de prendre un aussi grave parti.

M. Teste a passé, du 12 au 13, une terrible nuit, en proie au désespoir le plus violent et exhalant sa douleur et ses regrets avec une sorte d'éloquence sublime, qui empruntait sa force et son élévation à cette extrême suprême. On l'entendit dire à plusieurs reprises: "Ah! si les enfants savaient ce qu'ils contiennent!"

L'audience de lundi, on avait pu remarquer la prodigieuse décomposition de ses traits pendant la lecture des pièces qui contenaient contre lui des charges directes et accablantes, et surtout lors de la production du procès-verbal dressé au trésor. M. Teste, dans la lecture de ce document fut prise dans sa pensée. Au sortir de l'audience, il rencontra un de ses anciens amis, qui lui en demanda des nouvelles. Il fit un signe triste et répondit: "Il n'y aura pas d'arrêt." Quelques instants plus tard, un employé supérieur de la chambre des pairs s'informant encore auprès de lui du résultat de l'audience: "Je faisais, depuis quatre jours, dit-il, une partie impossible. Je l'ai perdue! Cela ne pouvait pas finir autrement."

Lorsque les médecins eurent visité M. Teste, qu'il se fut mis au lit et que les différents procédés verbaux furent dressés, M. le duc Decazes insista pour que le même employé de la chambre passât la nuit auprès de lui. M. Teste finit par y consentir. A onze heures, il fit demander à Mme Decazes quelques romans de Walter Scott pour lire pendant la nuit; car, disait-il, il dormirait peu. Une grande mobilité d'impressions se manifesta chez lui dans le cours de cette nuit. Il lut tour à tour du Bossuet et du Walter Scott. Dans d'autres moments, il pleurait amèrement.

Mardi à trois heures de l'après-midi, M. Teste, qui était resté renfermé dans sa prison, a fait demander, à la bibliothèque de la chambre, le roman de Monte-Christe.

EXÉCUTION CAPITALE.—SUPPLICE DU FEU. Il y a en Moldavie, de distance en distance, sur les chemins, des cantonniers ou gardes-routes. Un marchand ambulancier, trouvant un soir le poste d'un de ces gardiens occupé par sa femme pendant son absence, s'adressa à cette femme et la pria de lui accorder l'hospitalité pendant la nuit. Elle lui accorda en effet son gîte dans sa cabane, et profita de son sommeil pour l'assassiner et s'emparer de son argent. A son retour, le cantonnier fut épouvanté en découvrant un cadavre enfoui sous quelque vieille hards. Comme il allait s'emporter en reproches, la femme lui imposa silence en lui disant: "Ce qui est fait est fait, ne songeons plus qu'à faire disparaître ce corps mort, dont la présence nous trahirait." Le mari ne fut aucun observation; sa femme emporta le cadavre au loin, dans un bois, et l'enterra dans un trou qu'elle recouvrit de neige.

Le lendemain, la petite fille du cantonnier, que sa mère avait envoyé ramasser des branches sèches, suivit les pas de sa mère empreints sur la neige, et aperçut une des mains du voyageur assassiné. A son retour elle dit à ses parents: "Maman n'a pas bien recouvert le mort, on le verra." A ces paroles, cette mégère conçut le projet de se défaire de son enfant. Le mari repoussa d'abord cet affreux dessein avec indignation; mais manqué d'être assassiné lui-même, il céda et conduisit sa fille au bois, où il devait l'égorger.

Avant par un sinistre pressentiment, la pauvre enfant implora la pitié de son père et jura de ne rien révéler à qui que ce soit des faits dont elle avait été témoin. Le père se laissa attendrir et ramena son enfant. Ce n'était pas le compte de sa mère; elle attendit le départ de son mari pour mettre son enfant tout vivant dans le four, qu'elle avait chauffé tout exprès.

Ce dernier crime avait eu pour témoin une vieille mendicante, à qui le cantonnier n'avait pu refuser un abri dans un coin de son habitation, et qui feignit de dormir, éraignant un sort pareil, si elle était soupçonnée d'avoir vu commettre ce

nouveau crime. La vieille femme sortit de sa retraite dès l'aube du jour, et alla avertir les paysans des environs. Plusieurs hommes accoururent et demandèrent à la cantonnière ce qu'elle avait fait cuire dans son four qui exhalait une odeur si fétide. Elle répondit que c'était un petit cochon de lait qu'elle avait voulu faire rôtir, et qui malheureusement avait brûlé. La vérité fut facile à reconnaître. La femme et son mari furent liés, garottés, conduits à Jassy, capitale de la Moldavie, et jugés avec la rapidité de formes d'employée dans le pays. Le mari a été condamné aux fers à perpétuité, et la femme à être brûlée vive le jour du prochain du marché. Cette sentence a été exécutée.

SIMPLE RAPPROCHEMENT. Le banquet réformiste, qui vient d'avoir lieu à Paris le 9 juillet, au Château Rouge, nous rappelle un autre banquet donné dans les mêmes circonstances, mais dans d'autres temps. C'était vers la fin de mai 1830, juste deux mois avant la Révolution de Juillet. Un banquet, né comme aujourd'hui de la question électorale, avait lieu aux Vendanges de Bourgogne; 600 électeurs y assistaient; on avait, avant de s'y rendre, agité très vivement la question de savoir si un toast serait porté à la royauté; ferait-on rencontrer jusqu'au monarque la haine qu'inspiraient MM. de Polignac et ses collègues? La majorité décida que non; les libéraux, réunis aux Vendanges de Bourgogne, burent à la santé de Charles X.

Le banquet du Château-Rouge comptait 1,200 convives; on n'y a pas porté la santé du roi! Nous livrons, sans réflexions, ce rapprochement à nos lecteurs; nous en avons beaucoup d'autres à faire; nous nous en occuperons prochainement; il semble vraiment que nos gouvernements d'aujourd'hui s'étudient à copier les ministres de Charles X; leurs actes, leurs tendances sont les mêmes; leur impopularité n'est pas moins grande; et dans les hommes mêmes, on trouve d'étranges points de ressemblance: M. de Falloux, mais allé à Coblenz; M. Guizot est allé à Gand! (Franco-Américain.)

SINGULIER PHÉNOMÈNE MAGNÉTIQUE.—Les petits lacs de l'Amérique du Nord, dont les rives agrestes et sauvages attirent le touriste, possèdent une propriété magnétique fort extraordinaire. Le voyageur Mackenzie a, le premier d'entre les explorateurs de ces régions septentrionales, signalé la puissance d'attraction qu'a la vase du fond de ces lacs, puissance quelquefois si considérable, que les bâtiments ne peuvent glisser qu'à grand-peine sur la surface des eaux. On a remarqué ce phénomène surtout sur le lac Rose, près de Martree, où, dans trois ou quatre pieds d'eau seulement, il est très-difficile de faire avancer un canot à la rame; on dit même que des navires chargés de son chargement en danger de sombrer, et qu'on a dû, pour éviter des accidents, les faire remorquer en toute hâte par des bâtiments plus légers. La même attraction se fait sentir sur le lac Saginaw, où un bateau chargé ne marche qu'avec beaucoup de difficulté. Ces faits extraordinaires ont été confirmés par le capitaine Black et d'autres, pendant leurs expéditions au pôle nord. Une partie du lac Huron paraît être également le centre d'une attraction magnétique remarquable; il existe, dans ce lac, un endroit constamment surmonté d'une atmosphère fortement chargée d'électricité, et l'on prétend que jamais voyageur n'est passé là sans entendre gronder le tonnerre.

LA Vallée du Mississipi.—SON COMMERCE, SA NAVIGATION.—Nous empruntons à Saint-Louis Era, la curieuse statistique qui suit: "Nous avons sous les yeux, dit notre confrère de l'Ouest, le rapport préparé par le délégué de notre ville à la convention de Chicago. Ce rapport évalue le nombre des steamboats en activité dans la vallée du Mississipi à 1,190; ces steamboats ont été plus de \$16,000,000.

Is employent plus de 40,000 hommes, et font annuellement une dépense de \$32,700. Les délégués ajoutent à ces moyens de transport et de communication, 4,000 bateaux plats ou à quilles, employant 20,000 hommes, et coûtant à construire et à mettre en activité \$1,380,000. Avec l'intérêt des sommes consacrées au premier établissement, l'assurance, l'usure, les avaries, etc., le total du coût des transports sur les rivières de l'ouest s'élève à plus de \$11,000,000 par an. Les bateaux employés à cette navigation, au dire des délégués sont capables de porter, annuellement, au-delà de 10,000,000 de tonnes de fret, et font supposer que la valeur du commerce s'élève à plus de \$432,000,000, c'est-à-dire près du double de ce qu'offre le commerce extérieur du pays.

La longueur de la navigation varie de dix à quinze cents milles. La perte par destruction de bateaux, par suite des obstructions que présentent les rivières, et qui pourraient être enlevées, est estimée, par an, à \$2,000,000. Le gouvernement supporte une bonne partie de cette perte, car il n'est exposé à ses risques, sur ces rivières, \$5,000,000, au moins, annuellement.

De 1842 à 1846, \$2,528,800 ont été dépensés pour améliorations aux rivières de l'Ouest, tandis que, pendant la même période, il a été employé près de \$13,000 pour fanaux, signaux, jettées et ports sur les côtes maritimes.

Saint-Louis possède des steamboats jaugeant ensemble 23,800 tonnes et valant \$1,547,000. Pendant 1846, il est arrivé 467,824 tonnes, et ce non compris le fret apporté par 801 bateaux plats. Le chiffre total des importations et des exportations de cette métropole de l'ouest est fixé à 75 millions de dollars.

Voici maintenant quelques autres données également intéressantes :

Le coût de mise en activité d'un steamboat sur les rivières de l'Ouest est six fois plus considérable que celui qu'occasionne la navigation des lacs. A l'appui de cette assertion, nous citerons un fait : Le capital investi dans les bateaux employés sur les lacs supérieurs est estimé à 6 millions de dollars, et les frais de roulement, sans y comprendre l'assurance et l'intérêt du capital, sont évalués à 1,750,000 dollars environ, c'est-à-dire à peu près au tiers de la valeur. Le capital investi dans les steamboats de la vallée du Mississippi s'élève à 16,188,561 dollars, et les frais de roulement, exception faite également de l'assurance et des intérêts, sont portés à 82,752,000 dollars, ou plus du double leur valeur.

TERRES PUBLIQUES.—Depuis le dernier rapport du commissaire des terres publiques, il a été vendu durant l'année 1845 un total de 1,843,527,05 acres de ces terres qui ont produit \$2,470,303,17. Dans ces deux chiffres, l'Ohio figure pour 11,252,24 acres et \$285,954,36

l'Indiana	78,562,90	98,260,48
l'Illinois	486,576,66	609,366,44
le Missouri	247,572,61	309,994,41
l'Alabama	77,895,14	97,369,81
le Mississippi	28,238,58	35,295,57
la Louisiane	88,830,80	117,107,58
le Michigan	25,016,47	34,069,57
l'Arkansas	35,240,83	45,302,01
la Floride	20,053,84	25,067,29
l'Iowa	309,636,77	261,146,12
le Wisconsin	432,653,22	550,370,83

Ainsi qu'on le voit par les sommes qui précèdent, c'est dans l'Ohio que les terres présentent la moyenne la plus élevée ; elles ont atteint \$25,41 l'acre ; c'est dans l'Iowa qu'elles sont descendues au plus bas prix ; elles n'y ont valu que 84 cents l'acre, tandis que les autres offrent différents taux qui du reste ne montent guères au-dessus d'une piastre et demie.

Pour l'année 1846, le gouvernement a offert en vente 12,535,878 acres, dont 1760 seulement dans l'Ohio ; 279,048 dans l'Illinois ; 1,281,761 dans le Wisconsin ; 1,181,123 dans l'Iowa ; 3,143,168 dans le Missouri ; 3,811,193 dans l'Arkansas ; 1,574,040 dans le Mississippi ; et 1,263,585 en Floride.

Durant les trois premiers trimestres de cette même année, il a été vendu 1,721,407,71 acres de terre qui ont produit \$2,922,920,77 ; ce qui présente une moyenne générale de \$1 28 par acre, tandis que la moyenne générale de 1845 était de \$1 34. — (Beville de la N. Orleans.)

La prochaine maille pour l'Angleterre (via Boston) sera fermée au bureau de la Poste de Québec, le SAMEDI 28 AOÛT. Les dépêches seront reçues jusqu'à 3 heures, et les lettres adressées jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Bureau de la Poste, Québec, 16 août 1847.

ANNONCES NOUVELLES.

Départ de la prochaine maille. Société d'Agriculture Comté Dorchester No. 2. Copiste de musique. Soumissions pour un quai.

ENCANS. Surplus de provisions—A. J. Maxham. Marchandises sèches—G. & H. Gibone.

QUEBEC : MERCREDI 18 AOUT 1847.

Le parti libéral a remporté une brillante victoire sur ses antagonistes dans la Nouvelle-Ecosse. Les dernières élections leur donnèrent déjà cinq membres libéraux de plus et leur assurèrent dans l'assemblée une immense majorité. Le *North Scotian* du 10 qui donne une table des votes à Halifax même, annonce la victoire dans les termes suivants : Les faits que cette feuille portera dans l'intérieur rejoindront le cœur des amis de la liberté du Cap Sable au Cap du Nord ? en vérité et l'heureuse nouvelle se répandra d'une province à l'autre jusqu'à ce que toute l'Amérique septentrionale renvoie le cri de : Voilà qui est bien, capitale de la Nouvelle-Ecosse ! La cause de Lord Falkland et son conseil versus Howe et McNab a été depuis quatre ans devant les électeurs de la ville et du pays. Les plaidoyers ont été longs et volumineux. Le verdict a été donné jeudi. Falkland et ses associés ont été déclarés coupables ; le premier s'en est allé pour éviter la condamnation, ceux-ci sont condamnés aux dépens. Enfin les tories, pour parler sans figure ont été battus complètement malgré leurs mensonges, leurs vanteries, leur corruption, leurs fourberies, leurs auberges, leurs pipes, leurs boissons, leurs agents payés et leurs forts-à-bras armés.

D'après ce qui précède on voit que les tories ont partout les mêmes moyens, en Canada comme à la Nouvelle-Ecosse ; seulement ils sont peut-être un peu plus perfectionnés en Canada, car outre les forts-à-bras en guenilles et armés de bâtons, les notes emploient les forts-à-bras en uniforme et armés de baïonnettes.

Le *Pilot* de Montréal termine comme suit un article sur les élections d'Halifax :

Il viendra un jour où l'on demandera au peuple sur les hustings, si une minorité détestée pourra, sous l'abri du gouvernement constitutionnel, continuer à les tyranniser ou si par l'exercice légal de ses droits il pourra la renverser et reprendre ce qui lui appartient ? Nous nous reposons avec une anxiété peu commune sur l'Association de la réforme de Québec et sur d'autres semblables pour le renversement de la politique odieuse qui a transformé le gouvernement en une machine lourde et inutile. L'appel de la réforme s'adresse vivement au peuple du Haut et du Bas Canada. Qu'ils unissent leur double action politique comme le levier d'Archimède. Ils trouveront facilement un point d'appui solide dans leurs vertus et leur intelligence.

LES EXILÉS.—Le capitaine Morin et ses compagnons d'exil débarqués à Québec depuis quelques jours ne sont pas encore arrivés à Montréal, où ils sont attendus avec impatience. Ces Messieurs ont reçu dans l'ancienne capitale l'accueil dû à leur mérite et à leur infortune.

Nous regrettons beaucoup de voir dans le *Journal de Québec* et dans le *Canadien* quelques réflexions qui tendent à censurer la conduite du trésorier-général, E. R. FABRE, écrivain. Il nous semble que nos confrères auraient dû puiser leurs renseignements à une source correcte avant d'aborder un sujet aussi délicat. D'abord le tableau donné par les deux journaux des sommes qui doivent être entre les mains de M. Fabre, pêche sous le rapport de l'exactitude. Ce tableau a été donné en octobre 1845 et plusieurs exilés sont arrivés depuis cette époque, ce qui nécessairement a dû diminuer le montant de l'argent confié au trésorier.

Le *Journal* avance que les exilés arrivés dernièrement, n'ont pu trouver M. Roebuck à Londres, et qu'un Monsieur leur a avancé £9 chacun pour leur passage, etc. Cette personne qui a avancé les neuf louis n'est autre que M. Hawkins, l'agent de M. Fabre, qui a remplacé M. Roebuck. Ce M. Hawkins, qui est un marchand expéditionnaire s'est empressé, comme nous l'avons vu par une lettre qu'il a adressée à M. Fabre, d'offrir de rembourser au Capt. Morin et aux deux autres ce qu'ils avaient payé pour leur passage à Londres, mais ces Messieurs n'ont pas accepté l'offre, ayant pris, à ce qu'il paraît des arrangements avec celui qui leur avait avancé l'argent. M. Hawkins s'est empressé d'engager et de payer leur passage sur le *Zealous*, et il leur donna en outre la somme de £27 sterling pour leurs besoins. Il n'y a donc pas de « négligence coupable » comme le dit le *Journal*, ni de la part de M. Fabre, ni de la part de son nouvel agent.

Depuis quelque temps déjà, M. Hawkins avait expédié à Sidney, 30 guinées pour chaque exilé afin de les mettre en état de payer leur passage et de se procurer les articles les plus nécessaires, pour habillements, etc. La nouvelle de l'arrivée de cette somme n'était pas encore parvenue à Sidney lorsque le capt. Morin et les deux autres exilés en sont partis.

Quant à la publicité de l'état des fonds qui sont maintenant entre les mains du trésorier, il nous semble que M. Fabre n'a de compte à rendre que lorsque tous les exilés seront arrivés. Ceux qui désirent cependant savoir comment on a disposé des fonds peuvent s'adresser au bureau de M. Fabre où les livres sont ouverts à tous ceux qui veulent s'assurer comment les fonds ont été employés.

En donnant ces quelques détails, nous le faisons, pour nous servir de l'expression du *Canadien*, sans arrière-pensée et sans la participation de M. Fabre qui est absent de Montréal en ce moment. Mais lorsque nous songeons au trouble que s'est donné le trésorier général pour recueillir toutes les souscriptions, et les enregistrer, par petites sommes la plupart, pour donner aux exilés à leur arrivée la part qui leur revenait, entretenir une correspondance à Londres avec M. Roebuck qui ne trouvait pas de moyens de faire payer à Sidney la somme qu'il avait entre les mains, nous nous demandons si ce n'est pas le moyen de se mettre en rapport avec les exilés, il nous semble qu'on devrait y songer à deux fois avant de vouloir jeter ainsi du louche sur sa conduite.

On lit dans le *Journal de Québec* : « Le *Canadien* a dit l'autre jour que c'était pour recevoir le grand jury et non le gouverneur, que l'on faisait nettoyer l'hôpital de la Marine. Bien que cette assertion paraisse plausible en face du rapport du grand jury, nous insistons à dire qu'on se préparait pour recevoir lord Elgin qui avait fait connaître qu'il se rendrait à Québec *incognito* pour visiter cet établissement ; mais par un heureux accident, les grands *équerrés* du pays ont précédé, à l'hôpital, le visiteur vicé-royal. »

Si ce que dit le *Journal* est vrai, comme nous consentons à le croire, il faut que notre gouverneur général soit bien malade, pour ne pas dire excessivement plus naïf que ne le sont les hommes d'Etat qui ne se vantent pas ordinairement de ce qu'ils veulent cacher. Nous aimerions beaucoup que le *Journal* complétât les renseignements et nous dit si c'est aux MÉDECINS DE L'HÔPITAL DE LA MARINE que lord Elgin a fait connaître qu'il se rendrait à Québec *INCognito* !

Nous voyons qu'à l'Hôpital de la Marine le nombre de malades restant au 7 août était de 800, dont 560 hommes, 250 femmes et 34 enfants. Il en a été admis depuis cette époque jusqu'au 14 courant 310 ; il en est mort 94, dont 50 hommes, 25 femmes et 19 enfants. 178 ont été renvoyés. Il restait à la dernière date 884, dont 591 hommes, 248 femmes et 45 enfants. A l'hôpital de la Marine comme à la Grosse Ile le nombre des morts dépasse 1 sur 10 malades.

Une personne liée avec l'hôpital de la marine nous prie de dire qu'il va se tenir une enquête, dont on promet la publication complète, sur un fait qui a circulé déjà depuis quelque temps dans le public et qui donnerait lieu à une accusation assez grave de péculat contre les directeurs de l'asile des aliénés, s'il est prouvé que l'action qu'on leur impute a été intentionnelle.

Voici en quelques mots de quoi il s'agit :—Un aliéné placé dans l'asile de Beauport se fractura une jambe après son entrée dans cette institution qui reçoit du gouvernement une indemnité pour chacun des patients dont les familles n'ont pas les moyens de payer une pension ; celui dont il s'agit était de ce nombre. Il fut envoyé à l'hôpital de la Marine par les médecins de l'asile de Beauport, sans le faire accompagner de renseignements sur son état mental ni sur sa condition. Or cet homme demeura à l'hôpital de la Marine sans être ni émigré, ni marin, et pendant qu'il y séjournait les médecins de l'asile touchaient sa pension à même le trésor provincial. Ces messieurs ont bien, nous dit la personne de qui nous tenons nos renseignements, offert ensuite de payer la pension de l'aliéné à l'hôpital de la marine ; mais ceux-ci eurent devoir la refuser. Voilà les faits tels qu'ils nous sont racontés et certes s'ils

sont prouvés, il faudra blâmer les médecins de l'asile car il y a eu péculat et double emploi d'argent sur un seul malade, ce qui est contraire à la loi.

Il serait bon tandis qu'on fera l'enquête d'établir aussi comment il se fait que les médecins de l'hôpital de la Marine admettent des gens et les gardent long-temps dans leur établissement sans savoir s'ils appartiennent à la catégorie de ceux que la loi leur permet de recevoir.

Une communication a été transmise par le télégraphe électrique de Montréal à New-York, la réponse a été reçue dans la première ville et l'accusé de réception transmis de nouveau, le tout dans l'espace d'une demi heure.

La *Minerve* nous apprend que l'honorable M. Lafontaine est parti aussitôt après la session pour les Etats-Unis où il voyage dans le but d'améliorer sa santé. Il était à Newport, état du Rhode Island, en même temps que le comte Durham, beaufrère du gouverneur-général.

L'honorable Robert Baldwin a visité plusieurs parties du Haut-Canada depuis la dernière session du parlement. Il a reçu partout le plus brillant accueil. A Bathurst, à Perth et dans d'autres localités on lui a présenté des adresses auxquelles il a répondu par des discours qui furent couverts d'applaudissements. Il a été ensuite invité à un banquet public. C'est en témoignage digne de sa reconnaissance aux hommes qui le servent, que le peuple entretient chez eux le feu sacré et fait naître chez d'autres la noble ambition de la popularité, tandis que son ingratitude ou son apathie tend à les décourager ou même à chercher dans l'avancement personnel la récompense de travaux accomplis d'abord uniquement par dévouement au bien public.

M. le docteur Bouffreau de la Boie St. Paul a apporté à Québec plusieurs échantillons de minerais de fer provenant d'une masse énorme de roches ferrugineuses qui se rencontrent à une petite distance du St. Laurent, sur les deux côtés de la rivière du Gouffre. M. le Dr. Groux qui vient d'analyser à la hâte une petite quantité de ce minerai y a trouvé 50 parties sur cent de métal. D'autres en ont trouvé, dit-on, jusqu'à 80 par cent. Le même monsieur qui s'est procuré les échantillons de minerai de fer, a de plus, apporté en ville des morceaux de houille ou charbon de terre provenant d'une couche présumée devoir exister près de la mine de fer. Si l'on n'a pas trouvé le charbon en grande quantité et dans la couche même il ne faut pas trop compter sur la découverte d'une mine, car ce minerai se rencontre en portions isolées presque partout. Il serait prudent néanmoins de faire explorer les lieux par un homme expérimenté.

L'inspecteur du bureau de santé a fait rapport lundi que 101 citoyens résidents de Québec sont atteints de la fièvre.

Malgré cela l'on n'a encore rien fait pour établir l'hôpital dont il a été question depuis si long-temps. Le bureau de santé a passé une résolution par laquelle Messieurs Sirois, Boxer et Légaré sont chargés de représenter au maire que la fièvre augmente parmi les citoyens et le prie de faire les démarches nécessaires pour obtenir définitivement l'usage des casernes de la cavalerie.

On dit que le gouverneur fait construire des hôpitaux sur une île près de Montréal pour y transporter les malades de la Grosse-Ile. Ne devrait-il pas profiter de l'hiver pour faire aussi construire sur la Grosse-Ile, ou quelque part aux environs de la quarantaine, des édifices en nombre suffisant pour que le service de la station, l'été prochain, n'expose plus les patients à l'encombrement épouvantable auquel il faut uniquement attribuer les ravages effrayants de la maladie, tant parmi les émigrés eux-mêmes que chez les docteurs et chez notre digne et courageux clergé.

Nous donnons ci-après le tableau officiel qui nous a été communiqué des malades dans l'hôpital de la Grosse-Ile, depuis le 8 jusqu'au 14 courant.

Restant à l'hôpital à la première de ces dates :

Hommes,	843
Femmes,	714
Enfants,	559
Total,	2116

Admis depuis :

Hommes,	286
Femmes,	249
Enfants,	159
Total,	694

Renvoyés :

Hommes,	152
Femmes,	114
Enfants,	159
Total,	425

Morts dans la semaine :

Hommes,	108
Femmes,	74
Enfants,	52
Total,	235

Restant au 14 août :

Hommes,	869
Femmes,	775
Enfants,	517
Total,	2151

Maintenant au nombre de 234 décès parmi les malades il faut en ajouter 88 parmi les personnes réputées en bonne santé, ce qui donne un total de 322 personnes mortes en une semaine à la Grosse-Ile, sans compter celles qui sont décédées à bord des navires en quarantaine.

Les commissaires nommés pour se procurer un cimetière pour les morts de l'hôpital de la marine ont fait l'acquisition d'un terrain situé de l'autre côté de la rivière St.-Charles, à une petite distance de l'hôpital.

On lit dans le *Journal de Québec* :

« Si nous sommes bien informés, M. Fabre a fait remettre à M. Hawkins £200 stg. sur les £300 courant que M. Massue lui a mis entre les mains ; de sorte qu'il faut diminuer d'autant la somme à l'avoir du fonds de la Délivrance. »

Et bien ! cela ne change encore absolument rien à la somme qui doit rester au crédit de l'association ; car si, comme le dit le *Journal*, les £200 stg. envoyés à M. Hawkins par M. Fabre ont été pris sur la somme de £300 transmis par M. Massue, les chiffres doivent demeurer les mêmes, puisque dans le tableau des recettes de M. Fabre il n'est point question de ces £200, tandis que les £200 stg. sont inclus dans la somme des dépenses. S'il faut diminuer d'un côté de £200 les fonds des exilés, il faut les augmenter de £200 d'un autre ; ce qui laisse les choses dans le même état. Encore une fois nous dirons que notre tableau a été formé d'après celui du *Journal* que nous pensions officiel, mais mal fait. On verra par un article de la *Minerve*, que nous donnons plus loin, que M. Fabre est absent, de sorte qu'il faudra attendre son retour pour avoir des détails complets sur les fonds qui ont été remis à ce monsieur. Nous serions certainement les derniers à vouloir jeter le moindre louche sur l'honorable trésorier général de l'Association de la Délivrance, dont le zèle est, ainsi que sa probité, au-dessus des louanges, et nous sommes sûrs que personne n'aura pris pour des reproches les observations que nous avons cru devoir faire ; mais nous dirons que tous les souscripteurs des fonds de l'association désirent, pour leur propre satisfaction comme pour celle des exilés eux-mêmes, qu'il soit publié un tableau complet des recettes et des dépenses, afin que l'on sache si l'œuvre que le pays en masse s'est proposée a été au niveau des besoins de nos compatriotes exilés, et si les fonds qui restent seront suffisants pour ramener dans leur patrie ceux qui en sont encore séparés.

On lit dans le *Franco-Américain* :

L'ENTRÉE DU GÉNÉRAL SCOTT A MEXICO. Nous avons aujourd'hui peu d'espace à consacrer à cet important sujet ; aussi bien n'avons-nous rien appris qui vint jeter, depuis notre dernier numéro, quelque lumière nouvelle sur l'obscure dont sont entourés les mouvements du général Scott.

Nous savons maintenant quelle est l'origine du bruit reproduit par le *National*. Le *Massachusetts* l'a, dit-on, apporté dans une lettre à l'adresse d'un officier mexicain, prisonnier à la Nouvelle-Orléans, et si le contenu de cette lettre n'a pas été rendu public immédiatement, c'est que le destinataire n'a pas voulu nuire au intérêt d'une maison de commerce sur le point de faire des opérations très importantes. Nous préférons le mystère à cette explication, et la confiance que nous avons manifestée dans l'exactitude de la nouvelle, est, nous devons l'avouer, considérablement ébranlée.

Le *Washington*, un *Washington* nous l'avons annoncé, transmis de Brazos-Santiago une nouvelle à peu près semblable, mais avec des variations qui, loin de confirmer le premier rapport, tendraient, au contraire, à en démontrer la fausseté, en y substituant une version plus vraisemblable.

Des passagers du *Washington* ont rapporté, en effet, que le 26 juillet, un exprès serait arrivé à Matamoros, et aurait apporté à l'alcade que le général Scott était entré non pas le 17, mais le 19 dans la capitale, après avoir supporté, dans un engagement sérieux avec les Mexicains, une perte de 300 hommes. Il serait plus facile, en présence de ce dernier récit, de concevoir, par un rapprochement de dates, que le général Scott, en ne quittant Puebla que le 15, ait pu se trouver, le 19, aux portes de Mexico. Nous revenons sur ce point avec intention, car il paraît positif que l'armée américaine ne s'est pas mise en marche avant le 15 ; la lettre de Zanesville, sur laquelle nous nous sommes appuyés pour supposer le contraire, a été disséquée, et le résultat de l'analyse a prouvé qu'au lieu de s'appliquer aux mouvements du général Scott, de Puebla sur Mexico, elle décrit, tout simplement, les opérations de l'armée dans sa marche sur Puebla, du 10 au 24 mai dernier ; elle a donc le moindre tort de se trouver, pour les dates, en arrière de deux mois. Quant au fameux *post-scriptum*, écrit le 15 juillet de Rio-Frio, c'est, assure-t-on, le fruit d'une imagination de journaliste ; il avait été mis à la suite de la lettre en question comme couronnement de l'œuvre, pour compléter l'effet.

La nouvelle du *Massachusetts*, a donc perdu la vogue ; l'honneur est maintenant à celle du *Washington* ; mais gardons-nous bien d'accueillir cette dernière avec trop d'empressement, le brick *Mary-Jane* est arrivé depuis à la Nouvelle-Orléans, et bien qu'ayant quitté Tampico le 26 juillet, il n'était pas le moins du monde question, à son départ, de l'entrée des Américains à Mexico, ni le 17, ni le 19 ; le capitaine n'en avait pas entendu souffler mot, et des lettres nombreuses reçues par des habitants de la Nouvelle-Orléans, lettres datées du 25, font preuve, à cet égard, d'un silence désespérant.

Admettons donc qu'il n'a rien été dit ; il ne peut y avoir dans tout cela, d'ailleurs, qu'une question de dates ; que le général Scott ait, au moment où nous écrivons, établi son quartier-général dans la capitale des Aztèques, personne n'en doute ; peu nous importe, conséquemment, qu'il y soit entré le 17, le 19 ou le 20.

Demain, probablement, les journaux du sud nous transmettront les nouvelles apportées par le *Fashion* ; beaucoup plus récentes que les dernières reçues, elles seront sans doute très importantes ; peut-être enfin nous donneront-elles le mot de l'énigme que nous cherchons vainement depuis quelques jours.

*. Nous avons en mains plusieurs écrits que nous publierons à mesure que nous aurons le temps et l'espace suffisants ; entr'autres un *Essai sur l'art de bâtir*, qui nous a été transmis par un jeune Canadien et dont nous avons oublié d'accuser réception plus tôt.

D'après le *Transcript* de samedi, depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 7 du courant, il est arrivé à Montréal 784616 quarts de fleur, 16899 quarts de bauf et lard ; 114 quarts et 3964 caques de beurre et 520142 minots d'avoine.

HOSPICE DE ST. JOSEPH.

Depuis que nous avons annoncé l'indisposition de Mgr. de Montréal, la maladie dont Sa Grandeur est atteinte n'a pas encore fait de progrès alarmants. Après avoir passé la nuit dernière dans des souffrances assez grandes, Mgr. se trouve un peu mieux ce matin, quoiqu'avec un peu plus de fièvre que ces jours derniers. Cependant les médecins ne paraissent pas effrayés de ce changement dans l'état de la santé de leur illustre patient, car ils regardent la maladie comme rendue à son apogée ; d'ailleurs il n'y a aucun symptôme inquiétant.

M. J. J. Prince, missionnaire des Townships de l'Est a été transporté à l'Hospice de Saint-Joseph, samedi dernier. Ce monsieur a donné ses soins aux malheureux émigrés qui sont au bras où il a contracté la maladie ; nous avons cependant le plaisir d'annoncer qu'il est beaucoup mieux et entre déjà en convalescence. (Melanges Religieux.)

Un bruit a circulé ici, la semaine dernière, nous ne savons d'après quel rapport, que Mgr. Blanchet et ceux qui l'accompagnaient avaient été massacrés par les sauvages.—Nous n'avons rien vu sur ce sujet dans les journaux américains, et si cette nouvelle était parvenue ici par lettre adressée à l'évêché, les *Melanges Religieux* en auraient fait mention.

Mgr de Montréal a été transporté à la maison St. Joseph samedi dernier, sérieusement indisposé avec tous les symptômes de la maladie régnante. Nous annonçons avec beaucoup de plaisir que vers 3 heures aujourd'hui (lundi) Sa Grandeur avait éprouvé beaucoup de mieux. (Minerve.)

LA JONGUE CHINOISE.—S'il faut en croire les révélations de l'*Albany Evening Journal*, les matelots chinois qui se trouvent à bord de la jonque se plaignent vivement d'avoir été trompés. Originaires d'une province éloignée de Canton, ils avaient été engagés et embarqués pour faire un simple voyage sur les côtes de la Chine, et n'auraient soupçonné la supercherie qu'après être restés plusieurs semaines en mer. Ils refusèrent alors de travailler, et la jonque dérivait pendant deux jours ; mais le propriétaire du bâtiment et les quelques marins anglais qui l'accompagnaient contraignèrent les Chinois à se remettre à la manœuvre. Ceux-ci auraient voulu ensuite se laisser mourir de faim ; mais, au bout de trois jours d'abstinence, ils renoncèrent à ce dessein.

La jonque était arrivée depuis quelques jours à New-York, lorsqu'un Américain, qui avait séjourné pendant cinq ans dans le pays d'où l'équipage était originaire, se rendit à bord, et les Chinois qui s'y trouvaient s'apercevant que ce visiteur parlait leur idiôme, qui diffère beaucoup de celui en usage à Canton, lui confièrent leurs griefs. Ces faits étant venus à la connaissance de plusieurs négociants, ceux-ci s'adressèrent au propriétaire de la jonque, et le sommèrent de payer aux Chinois des gages réguliers et de pourvoir à leur retour dans leur pays en les embarquant sur un navire américain, à destination port cette contrée. Ces propositions furent repoussées d'abord, mais le propriétaire voyant qu'il voulait donner suite à l'affaire et que sa spéculation pourrait tourner à mal, aurait consenti à entrer en arrangement, et l'on s'occuperait des dispositions à prendre pour faciliter à l'équipage le retour dans ses foyers. Nous soupçonnons fort cette histoire de n'être qu'un *puff* destiné à aiguillonner la curiosité publique.

UNE RÉVOLUTION DANS LA PÊCHE DE LA BALEINE.—Désormais on ne pêchera plus, on chassera la baleine. L'*Enquirer* de Nantucket nous apprend que l'on vient de fabriquer une espèce de fusil, du poids de 25 livres, destiné à lancer le harpon sur l'animal. On a fabriqué en même temps des harpons à bombe, qui, à peine plantés dans le corps du cétacé, feront explosion et le tuent instantanément. Si ces nouvelles inventions réussissent, elles diminueront singulièrement les dangers et les fatigues dont le métier de baleinier a été environné jusqu'ici.

[Nous devons dire que Québec peut réclamer la priorité pour cette découverte. Depuis deux ans une machine qui produit les mêmes effets, et même probablement des effets supérieurs à ceux décrits plus haut, a été inventée ici par le rédacteur de cette feuille. La difficulté de trouver les capitaux nécessaires à toute entreprise nouvelle, et les mesures auxquelles il faut avoir recours pour s'assurer la propriété de l'invention en pays étrangers, ont seules retardé jusqu'ici la mise en opération, en grand et sur mer, de l'appareil qui a cependant été construit, essayé et qui fonctionne parfaitement.]

MAYOTTE.

Le capitaine Margotin, commandant le navire *Le Bisson*, arrivé ces jours derniers de Bourbon, nous donne sur Mayotte des renseignements qu'on lira avec intérêt. Ces renseignements sont d'autant plus précis, que le capitaine Margotin a séjourné, tant à Mayotte qu'à Nossi-Bé, du 26 mars au 31 août 1846, c'est-à-dire pendant plus de 5 mois.

Voici le rapport de ce capitaine : Le 12 décembre 1845, j'appareillai de la rade de Païmbouf pour me rendre à Mayotte, où je suis arrivé le 26 de mars 1846. Nos travaux sur cette rade furent pénibles, car il fallait que mon équipage chargéât les embarcations, les remorquât jusqu'à terre, aidât à mettre les marchandises sur le quai. Les choses se sont bien améliorées depuis, ainsi qu'on va le voir dans la suite de cette note.

Ce qu'on m'avait dit en France sur les fièvres de Mayotte me donnait des inquiétudes pour mon équipage qui, sortant en sueur de la cale du navire, était cinq minutes après dans l'eau jusqu'à la ceinture, encouragé par ma présence et celle d'un officier du bord.

Après avoir mis la cargaison du *Bisson* à terre, nous disposâmes le navire pour aller prendre un chargement de bœufs à Nossi-Bé. Les difficul-

lés que nous pouvions y rencontrer pour nous procurer du foin nécessaire à la nourriture de ces animaux, nous décidâmes à la faire nous-mêmes sur la grande terre de Mayotte.

Je fis donc embarquer 6 hommes de l'équipage dans mon canot, et nous nous dirigeâmes vers la vallée de Kony, où nous trouvâmes des pâturages magnifiques, dans lesquels nous commençâmes nos fauches. Nous continuâmes chaque jour, jusqu'à ce que nous eûmes coupé, séché et pressé par nous-mêmes 400 balles de foin. Nous coupâmes également assez de bois pour faire un grenier au navire et pour notre consommation de dix mois. Pendant le temps que nous avons été occupés à ce travail, nos hommes ont montré le plus grand zèle et conservé leur gaieté. Je leur laissais quelques heures de distraction, pendant lesquelles ils couraient le pays, rapportaient des cocos, des bananes et des ananas, qu'ils partageaient le soir avec leurs camarades; aussi chaque matin à 5 heures, était-ce à qui s'embarquerait le premier par la grande terre. Le dimanche, ils s'y rendaient encore avec permission par plaisir. Enfin, après 115 jours sur rade de Mayotte, j'en suis parti sans avoir eu un seul homme malade, et même sans qu'aucun d'eux ait eu la moindre indisposition.

J'ai fait un voyage autour de Mayotte; j'ai visité l'intérieur pendant huit jours. J'ai été à même de contempler la végétation de cette île, si heureusement située à l'abri des ouragans. On aurait pu penser qu'aussi rapproché de l'équateur, les fortes chaleurs pouvaient nuire à cette végétation; mais indépendamment des pluies qui se font sentir au renversement des moussons, la rosée est tellement abondante, que la terre, qui s'ouvre par les fortes chaleurs du jour, se trouve le matin entièrement fermée par cette rosée bienfaisante.

Le manque de bras aurait pu seul entraver le développement de la culture; mais les mesures prises par le gouvernement pour permettre l'introduction des engagés des îles voisines, ne laisse plus de doute sur la réussite de la colonisation, et dans peu d'années Mayotte donnera des produits considérables.

Rien n'est plus beau que l'intérieur de cette nouvelle possession française. Presque toutes les baies ont des rivières ou des bateaux d'un assez fort tonnage peuvent entrer. Elle est sillonnée par une infinité de ruisseau, dont quelques-uns sont assez forts pour y faire marcher des moulins.

Comme point militaire, Mayotte est de la plus haute importance. Son port doit être considéré comme l'un des plus beaux du monde, et l'on peut dire qu'il entoure l'île, puisque partout il y a mouillage, et que les navires y sont à l'abri.

L'administration de Mayotte met à la disposition du commerce tout ce que renferment les magasins du gouvernement. Ces approvisionnements étaient peu importants au commencement de mon séjour; mais le 1er juin 1846, la gabare le Dromadaire a mouillé sur rade pour servir de ponton de carène, apportant tous les objets nécessaires à la réparation des navires de tout tonnage, et aujourd'hui une frégate même peut s'abriter en carène et se réparer. Enfin, dès le 20 juillet 1846, un bateau plat de la force de 20 tonneaux, construit à Mayotte, pouvait être mis à la disposition des navires marchands pour le mise à terre de leurs cargaisons. Un second bateau semblable, destiné au même usage, était en construction.

De Mayotte, je me suis rendu à Nossi-Bé, où je suis resté 42 jours.

Ainsi, après 157 jours dans ces parages, où nous avons été aussi souvent à terre qu'à bord, je n'ai pas eu un seul malade, et après 19 mois de mer, j'ai ramené tout mon équipage en parfaite santé. Je dirai donc, avec la plus profonde conviction, que Mayotte une fois cultivée, sera aussi saine que nos autres colonies, et j'ajoute même que si, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Cayenne, à Calcutta, mon équipage avait éprouvé les mêmes fatigues, j'en eusse certainement perdu une partie.

(Journal du Havre.)

profusion de gestes des plus significatifs. L'agent de l'autorité se rapprocha, intimant au délinquant l'ordre de le suivre; alors Guillois prit d'une main le gendarme par sa buffleterie, et le posa délicatement à terre, tout du long sur le dos. Le gendarme se releva, moins humilié de ce traitement que des éclats de rire des spectateurs, et il sortit pour aller chercher main-forte. Quatre hommes arrivèrent bientôt sous la conduite d'un caporal; ils pénétrèrent dans la salle du bal, et voulurent arrêter le danseur qui continuait toujours ses évolutions. Au premier mot du caporal, Guillois, d'un revers de la main droite, l'envoie rouler dans la poussière; l'un des soldats est traité de même par la main gauche; puis, faisant usage de ses deux mains à la fois, il prend deux autres soldats qu'il couche par terre, et sur lesquels il pose en croix le dernier. Tout cela avait été l'affaire de vingt secondes. Le gendarme, qui avait tout vu, s'était empressé de faire fermer les portes, et était allé quérir du renfort. Cette fois, ce ne furent pas cinq hommes que l'on dépêcha, mais dix; ce qui portait le nombre à quinze.

A la vue de ce supplément, Guillois se mit à rire. "Si je voulais, leur dit-il, je vous démontrerais tous les quinze, et encore il ne faudrait pas me fouler la rate pour ça; mais c'est des bêtises, ça empêche tous ces braves gens de s'amuser, et ce n'est pas juste. Comme j'ai assez dansé, je me rends et je vous suis au corps-de-garde; ça me rafraîchira et ça me reposera. Seulement, que pas un de vous ne me mette la main dessus, ou je l'aplatis. Je vas marcher de bonne volonté, . . . en avant, par le flanc droit, marche! je forme l'arrière-garde."

M. le président.—Vous avez résisté à des agents de la force publique; vous les avez frappés, renversés?

Le prévenu.—Jolie force publique, qui tombe sur son derrière au premier choc!

M. le président.—Vous êtes doué d'une vigueur surnaturelle, et vous en abusez.

Le prévenu.—Je suis comme cet animal qui est si méchant qu'il se défend quand on l'attaque.

M. le président.—Le gendarme ne vous attaquait pas, il vous rappelait à l'ordre, que vous troubliez, à la morale publique, que vous outragiez.

Le prévenu.—Pourquoi qu'il est venu s'intercaler dans mon quadrille? Moi, voyez-vous, j'ai ma petite politique; les gendarmes ne sont faits que pour nous molester, nous empêcher de nous divertir et tuer notre gaieté. . . alors je n'aime pas les gendarmes. . . qu'est-ce que je dis que je ne les aime pas? je les z'hais, z'hais, z'hais! Voilà ma petite politique.

M. le président.—Vous dansiez une danse indécente.

Le prévenu.—Je n'entends rien à tout ça, moi. . . Je ne connais que deux sortes de danse: la danse qui m'embête et la danse qui m'amuse. . . Je choisis de préférence la danse qui ne m'embête pas. C'est encore un effet de ma petite politique.

M. le président.—Vous avez causé un grand scandale; vous avez lutté contre cinq ou six hommes, vous les avez renversés.

Le prévenu.—Je n'ai pas lutté du tout; je les ai pris bien délicatement, et je les ai posés par terre. Demandez donc plutôt à ces gens si fait le plus petit bobo. A eux tous ils n'ont pas eu une cule égratignée.

M. le président.—En voilà assez. . . Les hommes de votre espèce sont fort dangereux, et ils méritent une sévère leçon.

Le tribunal condamne Guillois à deux mois d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

(Gazette des Tribunaux.)

BAUME DE WISTAR.
KINDERHOOK, N. Y., 29 juin 1846.
Monsieur.—Ayant dans l'année 1844, été attaqué d'une violente affection des pommions, avec une douleur dans la poitrine et au côté, je fis l'achat d'une bouteille de Baume de Cerise sauvage de Wistar.

Je n'avais pas encore consommé la moitié du contenu de la bouteille, que je me trouvai parfaitement guéri. Je puis en toute sûreté le recommander à mes concitoyens, comme une médecine impayable, et qui, dans aucune maladie des pommions, ne peut manquer de procurer du soulagement.

Le vrai Baume porte toujours la signature I BUTTS sur l'enveloppe.
A vendre à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES et JOHN MUSON.
Québec, 16 août 1847.

DÉCÈS.

A Montréal, le 8 du courant, à la résidence de sa mère, Mlle. Marie Agnès McDonald âgée de 20 ans, 2 mois et 6 jours, fille de feu Andrew Skene McDonald, éc. Elle est morte du typhus qu'elle a contracté à l'asile des orphelins dénués qu'elle a veillé pendant plusieurs nuits à soigner. Elle était pieuse, modeste, humble et elle est morte victime de son dévouement.

Avis.

ON recevra au bureau du soussigné, jusqu'à LUNDI prochain, le 23 courant, à MIDI, des soumissions pour la construction d'un quai, en dehors de l'Usine à Gaz, qui va être érigée au Palais. On peut voir les spécifications en s'adressant à J. GREAVES CLAPHAM, Secrétaire. Hon.
Québec, 18 août 1847.

COPISTE DE MUSIQUE.

UN bon copiste se chargera de copier de la musique pour tous les instruments ou pour le chant, avec paroles dans l'un ou l'autre langage; le tout avec netteté, élégance, promptitude et à des prix modérés. S'adresser à la Librairie Canadienne.
Québec, 18 août 1847.



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
POUR LE
COMTE DE DORCHESTER.
No. 2.

UNE assemblée de la comité d'administration de la dite société, tenue à la Pointe-Lévy, le 18 mars 1847, il a été décidé d'offrir les prix suivants qui

seront adjugés sous l'autorité et les conditions spécifiées ci-après, à la prochaine exhibition qui aura lieu, LUNDI le 4e jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, en la dite paroisse de la Pointe-Lévy, sur la terre de LOUIS CARRIER, écuyer, marchand, savoir:

POUR BESTIAUX.

- 1 Pour le meilleur cheval entier de vraie race canadienne, gardé par des cultivateurs et qu'on ait laissé couvrir au moins 4 cavaliers durant la dernière saison. 2 10 0
- 2 Pour le meilleur cheval, do do 1 10 0
- 3 Pour la meilleure jument de vraie race canadienne, qui n'ait pas eu moins d'un poulain. 2 10 0
- 4 Pour la meilleure vache, do do 1 10 0
- 5 Pour le plus beau et le meilleur étalon de toute autre race qui ait couvert au moins 4 juments pendant la dernière saison. 2 10 0
- 6 Pour le meilleur taureau, de toute race que ce soit, n'ayant pas moins de deux ans. 1 10 0
- 7 Pour le meilleur porc, do do 0 15 0
- 8 Pour les deux meilleurs bouillons de 2 à 5 ans. 1 10 0
- 9 Pour les deux meilleurs ensuite, do do 0 15 0
- 10 Pour les deux meilleurs veaux d'un an. 0 15 0
- 11 Pour les deux meilleurs cochons, do do 0 15 0
- 12 Pour le meilleur bœuf, do do 0 10 0
- 13 Pour les meilleurs bœufs, pas moins de 4 ans. 1 10 0
- 14 Pour les 4 meilleurs agneaux pas moins de 4 mois, coupés avant l'âge de 2 mois. 1 10 0
- 15 Pour les 4 meilleurs agneaux femelles. 0 10 0
- 16 Pour les 4 plus beaux agneaux mâles. 0 10 0
- 17 Pour le meilleur cochon entier. 0 15 0
- 18 Pour le meilleur ensuite. 0 10 0
- 19 Pour les deux meilleures et les plus belles truies. 1 10 0
- 20 Pour les deux meilleurs ensuite. 0 10 0

INSTRUMENTS.

- 24 A la personne qui fera la meilleure machine pour broyer et préparer le lin prêt à filer et qui en laissera prendre des modèles. 1 0 0
- 25 Pour un plan ou modèle d'un moulin amélioré pour battre et vaner le grain et secher la paille, sur par le vent ou les chevaux. 3 0 0
- (N. B.—Les concurrents devront donner des certificats attestant qu'on ou des moulins semblables à celui dont le plan sera produit est ou ont en opération.)
- 26 A la personne qui introduira, inventera ou améliorera notablement quelque instrument aratoire devant procurer des résultats avantageux dans l'agriculture. 5 0 0
- (N. B.—Le prix pourra être de tout le maximum offert ou moindre suivant le mérite de l'objet inventé ou amélioré.)

PRODUITS DE JARDINAGE.

- 27 Pour la meilleure montre de légumes, 0 15 0
- 28 Pour la meilleure ensuite, 0 7 6
- 29 Pour la meilleure et la plus forte récolte de pommes franches, pas moins de 6 mois. 0 15 0
- 30 Pour les meilleures pommes quelconques. 0 7 6

SUCRE DU PAYS.

- 31 Pour la plus grande quantité et la meilleure qualité de sucre d'érable proportionnée au nombre d'érables. 1 10 0
- 32 Pour la plus grande quantité et la meilleure qualité ensuite, do do 1 0 0

PRIX POUR VOLAILLES.

- 33 Au cultivateur qui aura élevé, engraisé et produit les meilleurs dindes et le plus grand nombre, pas moins de 4 couples. 0 15 0
- 34 Pour les meilleures oies et le plus grand nombre, do do 0 10 0
- 35 Pour les meilleurs canards et le plus grand nombre, do do 0 10 0

FOINS.

- 36 A la personne qui aura recueilli et conservé en bon état le plus grand poids par arpent de mil et de trèfle nets, sur au moins un arpent de terre qui ait porté du grain après des légumes, et qui ait été ensémençé pour le foin en même temps que pour le grain, sans ajouter d'engrais pour la récolte de foin. 2 0 0
- 37 Do do do ensuite 1 0 0

PRIX POUR LA MEILLEURE CULTURE.

- 38 A la personne qui aura le mieux cultivé sous tous les rapports une terre de pas moins de trente arpents en superficie. 7 10 0
- 39 Do do do ensuite 5 0 0
- 40 Do do do do ensuite 3 10 0

CHS. ROBERTSON, Président.
CHS. BOURGET, Secrétaire.
Pointe-Lévy, 18 août 1847. 16

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de WILLIAM COWAN et HUGH COWAN, faillis.

AVIS public est donné par les présentes en conséquence d'un ordre de Jean Casimir Bruneau, écuyer, Juge de circuit pour le district de Québec, émané le vingt-cinquième jour du juin courant, que les propriétés immobilières suivantes appartenant aux dits faillis, seront publiquement vendues dans la cité de Québec, dans la salle de la cour des sessions de quartiers, d'ins le palais de justice du district susdit, JEUDI le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain à DIX heures du matin, à savoir: Un lot de terre ou ferme situé dans le township d'Alfred étant le lot numéro quatre du dixième rang des lots du dit township, borné en front par le lac William, en arrière par le lot numéro quatre et dans le neuvième rang des lots du dit township, d'un côté par le lot numéro trois et de l'autre côté par le lot numéro cinq du dit dixième rang de lots du dit township, contenant à peu près cent treize arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie quant au nombre d'arpents de superficie qui y sont contenus; avec une bâtisse de bois dessus construite, circonstances et dépendances.

Toutes personnes ayant ou prétendant avoir quelques réclamations, sur, dans ou touchant le dits lots de terre et bâtisses sont requises d'en faire connaître la nature et le montant, par écrit, en déposant toutes telles réclamations au bureau du greffier de la cour des banqueroutes dans la dite cité de Québec au moins quinze jours avant le tems de la dite vente afin qu'elles puissent être entendues et qu'on en dispose selon le cours de la loi.

Et une assemblée sera tenue dans la dite salle de la cour des sessions de quartier JEUDI le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain à ONZE heures du matin, pour entendre et décider sur les réclamations qui pourront être amenées contre la dite propriété.

Pour autres renseignements, s'adresser à HENRY CAIRNS, écuyer, solliciteur, N. 3, rue St. Louis, Québec.
Daté, Québec, 25 juin 1847.

AVIS.

LES soussignés ayant loué pour plusieurs années la propriété connue sous le nom de « DIAMOND HARBOR » et ses dépendances, sont maintenant prêts à recevoir des bois de toutes descriptions sur leur dite propriété, laquelle par leur position centrale pour le commerce, et la situation des quais qui y sont érigés ne peut que leur mériter l'encouragement du public.

Les soussignés feront des avances sur les bois confiés à leur soin.
W. H. HOOGS & Cie.
Diamond Harbour 6 août, 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

UNE quantité de foin en bon ordre dans la rue de la Reine, n° 86, près des chantiers de M. Nesbitt.
WILLIAM DANIEL.
Québec, 4 août 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Messire PERRAZ ROY, curé de Charlebourg, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent de payer sous le plus court délai entre les mains des soussignés exécuteurs testamentsaires.
ANTOINETTE PARANT, Ptre.
GERMAIN LORANGE, Ptre.,
BAZILE ROY.
Québec, 23 juillet 1847. 36

J. B. CORRIVEAU, Chapelier de Québec, N° 9, rue Baude, Chapoux de Paris, de Londres, de New-York et du Pays, etc. à des prix très-réduits.—Point de second prix.

GLOVER & FRY.
DEBARQUENT actuellement de la "Princesse Royale" du Zealous et du Tropic.
Un fonds entièrement nouveau
DE COTONNADES ET LAINAGES UNIS, DE TOUS LES GENRES qui sont prêts, maintenant à être visités par le public.
Il appellent particulièrement l'attention générale sur leur choix ordinaire de Shirts, de Draps, de Draps de lins, de Couvertures de Flanelle et de Toile d'Irlande.
Le tout sera vendu à leurs prix ordinairement modérés.

EN GROS ET EN DETAIL.
Québec, 16 août 1847.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE ferme excellente en bonne condition, avec une bonne maison et un grand jardin, contenant 3 arpents de front sur 48 de profondeur, dont 99 sont en culture. Il y a aussi sur la terre une bonne sucrerie avec le meilleur bois de chauffage en abondance. Le tout situé dans la paroisse de St. JEAN CHRYSOSTOME et à une petite distance de l'église du village de Beaulieu et des moulins à scie d'Etchemin.
On vendrait la récolte, les bestiaux, etc., si on le désirait.
Pour autres renseignements s'adresser sur les lieux au soussigné ou au bureau de MM. BIGNELL & YOUNG, notaires et agents pour les terres.
JOHN RITCHIE.
Québec, 16 août 1847. 35-d-15m

FRUITS FRAIS.

Se débarquant maintenant et à vendre: RAISINS Muscats en boîtes et en demi boîtes Do de Valence en quarts de boîtes
—Aussi—
500 quarts belle fleur
RYAN BROTHERS & CHAPMAN,
37 rue St. P. erre.
Québec, 16 août 1847.

PERDU.

CET après midi, 4 louis, en argent de papier, on donnera une récompense libérale à ceux qui les rapporteront à ce Bureau.
16 août 1847.

BANQUE DE PREVOYANCE ET D'EPARGNE DE QUÉBEC.

CETTE institution achète des ACTIONS DE BANQUES, des MANDATS (DEBENTURES) et autres valeurs consolidées et prêteira aussi de l'argent sur les mêmes garanties.
Québec, 16 août 1847. 1m

POELES.

LES soussignés reçoivent maintenant leur assortiment annuel de Poèles du Canada qu'ils offrent à vendre, consistant en—
122 poèles doulx de 3 pieds
76 do simples do
100 do doubles de 2 1/2
69 do simple do
—Aussi—
210 Poèles simples de 27, 24 et 20 pouces
MOORE, GRAINGER & Co.
Québec, 16 août 1847.

EMPLACEMENT A VENDRE.

CET emplacement est situé au faubourg St. Jean, à l'enclosure des rues St. Joachim et St. Siméon, derrière le cimetière anglais. Il est un bon site pour un marchand d'épicerie, etc.
S'adresser à F. E. GARANT, Propriétaire.
Québec, 9 août 1847.

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Messire Hubert Robson, Prêtre, sont requises de filer leurs comptes dûment attestés, et celles qui doivent à la dite succession sont priées de payer sous le plus court délai possible entre les mains de Joseph Petticlerc, Notaire, en son étude, Haute-Ville de Québec, Rue St. Jean, N° 63.
ROBT JELLARD,
LEON GINGRAS, Ptre.
Exécuteurs Testamentsaires.
Québec, 9 août 1847.

**UNE institutrice des mieux qualifiées désire se placer dans quelque paroisse près de cette ville. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de ce journal.
Québec, 9 août 1847.**

ECOLE DE Wm. THOM.

LES vacances actuelles se termineront le 15 courant. Après cette époque on pourra admettre quelques élèves des deux sexes qui recevront les soins les plus attentifs et la meilleure instruction.
6 rue Ste. Angèle, Québec 6 août 1847.

AVIS AUX MACHONNIERS.

Le soussigné a l'honneur d'offrir.
1475 IMITATIONS de martres
630 boas
1250 caques de fourrure de grandeurs assorties
Ces fourrures sont toutes bien conservées et de la meilleure qualité et étaient destinées à une maison en gros, mais sont offertes aujourd'hui à la concurrence publique. Si on les demande elles seront vendues à des prix extrêmement bas et en lots à la commodité des acheteurs
J. W. FOUNDEN,
Courtier, allée de Bell.
Québec, 6 août 1847.

AVIS.

LES soussignés ayant loué pour plusieurs années la propriété connue sous le nom de « DIAMOND HARBOR » et ses dépendances, sont maintenant prêts à recevoir des bois de toutes descriptions sur leur dite propriété, laquelle par leur position centrale pour le commerce, et la situation des quais qui y sont érigés ne peut que leur mériter l'encouragement du public.

Les soussignés feront des avances sur les bois confiés à leur soin.
W. H. HOOGS & Cie.
Diamond Harbour 6 août, 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

UNE quantité de foin en bon ordre dans la rue de la Reine, n° 86, près des chantiers de M. Nesbitt.
WILLIAM DANIEL.
Québec, 4 août 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Messire PERRAZ ROY, curé de Charlebourg, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent de payer sous le plus court délai entre les mains des soussignés exécuteurs testamentsaires.
ANTOINETTE PARANT, Ptre.
GERMAIN LORANGE, Ptre.,
BAZILE ROY.
Québec, 23 juillet 1847. 36

J. B. CORRIVEAU, Chapelier de Québec, N° 9, rue Baude, Chapoux de Paris, de Londres, de New-York et du Pays, etc. à des prix très-réduits.—Point de second prix.

AVIS.

LES soussignés ayant loué pour plusieurs années la propriété connue sous le nom de « DIAMOND HARBOR » et ses dépendances, sont maintenant prêts à recevoir des bois de toutes descriptions sur leur dite propriété, laquelle par leur position centrale pour le commerce, et la situation des quais qui y sont érigés ne peut que leur mériter l'encouragement du public.

Les soussignés feront des avances sur les bois confiés à leur soin.
W. H. HOOGS & Cie.
Diamond Harbour 6 août, 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

UNE quantité de foin en bon ordre dans la rue de la Reine, n° 86, près des chantiers de M. Nesbitt.
WILLIAM DANIEL.
Québec, 4 août 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Messire PERRAZ ROY, curé de Charlebourg, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent de payer sous le plus court délai entre les mains des soussignés exécuteurs testamentsaires.
ANTOINETTE PARANT, Ptre.
GERMAIN LORANGE, Ptre.,
BAZILE ROY.
Québec, 23 juillet 1847. 36

J. B. CORRIVEAU, Chapelier de Québec, N° 9, rue Baude, Chapoux de Paris, de Londres, de New-York et du Pays, etc. à des prix très-réduits.—Point de second prix.

AVIS.

LES soussignés ayant loué pour plusieurs années la propriété connue sous le nom de « DIAMOND HARBOR » et ses dépendances, sont maintenant prêts à recevoir des bois de toutes descriptions sur leur dite propriété, laquelle par leur position centrale pour le commerce, et la situation des quais qui y sont érigés ne peut que leur mériter l'encouragement du public.

Les soussignés feront des avances sur les bois confiés à leur soin.
W. H. HOOGS & Cie.
Diamond Harbour 6 août, 1847.

VENTES PAR ENCAN.

PROVISIONS DE SURPLUS.

Seront vendus VENDREDI prochain, le 20 courant, au magasin de M. GEO. ARNOLD, à ONZE heures du matin:

- SACS pain } ex Ago
5 quarts farine }
53 sacs pain }
5 quarts farine } ex Allan Ker
14 tonnes de pain }
24 sacs do } ex Rosslands
87 quarts farine de seigle }
8 quarts do }
2 do do } ex Westmoreland
1 sac pain }
A. J. MAXHAM, E. & C.

Québec, 18 août 1847.

Seront vendus aux magasins des soussignés, VENDREDI prochain le 20 août courant, à DEUX heures P. M.,

Pour le compte des soussignés:

G. F. PARTIE d'une balle contenant 10 pièces Flanelle de Sax et du pays de Galles
21 dito contenant 19 pièces de Flanelle écarlate et blanche
62 dito contenant 32 pièces Courtpointes, Calicoes, etc., etc.,
qui se débarquent endommagés du navire Princess Royal, Coffre, patron, de Liverpool.
—Aussi—
Une caisse d'imitation de Peaux de Martre.
G. & H. GIBBONE.
Québec, 18 août 1847.

A VENDRE,

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, ENCRE INDELÉBILE DE PAYSON.

QU'ON emploie sans aucune préparation et au moyen de laquelle on peut écrire sur la toile et le coton comme on écrit sur le papier avec de l'encre ordinaire.
On garantit qu'elle ne brûlera pas la plus belle étoffe et quant à la couleur et la durée elle est égale à toute autre maintenant en usage. —Aussi—
Poudre à dents
Québec, 9 août 1847.

ON a besoin pour la paroisse St. Joseph Pointe-Lévy, de plusieurs Instituteurs et Instituteuses, bien qualifiés sous tous rapports.
S'adresser à J. D. DEZIEL, Curé.
Pointe-Lévy, 9 août 1847.

BIENS D'UNE BANQUEROUTE.

Le soussigné, syndic des biens de la banqueroute de F. X. REAUME, marchand de cette cité demande le règlement immédiat des créances de la dite banqueroute et donne avis de plus par les présentes que tous les comptes non payés le 1er septembre prochain seront vendus par vente publique ou mis entre les mains d'un avocat pour qu'il poursuive les débiteurs.
CHS. LANGEVIN, Synlic.
Québec, 2 juillet 1847.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et ses pratiques, tant de cette paroisse que des paroisses circonvoisines, qu'il conduit maintenant son commerce sous son propre nom et non sous le nom de DAVID MARIE C. BOLDUC-BELANGER, sa mère, comme il venait, et il saisit cette occasion pour le remercier de l'encouragement libéral qu'il lui a donné et pour le prier de le lui continuer à l'avenir, les informant qu'il aura constamment en mains les articles les plus utiles aux habitants de la campagne.
F. S. A. BELANGER.
St. Joseph de la Beauce, 4 août 1847.

Le comité provisoire de la Banque de District de Québec donne avis que le premier versement sur les actions souscrites ne sera point demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu. Avis suffisant sera donné du tems où ce versement sera requis.
Québec, 9 juin 1847.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
MONTRÉAL, 7 AOUT 1847.

Liste de Terres vacantes de la Couronne, situées dans le Township de Tremblay, Comté de Saguenay, au Nord du Fleuve St. Laurent, Bas Canada, à vendre.
PRIX TROIS CHELINS L'ACRE.

CONDITIONS les mêmes que celles auxquelles des terres dans d'autres Townships du même Comté ont été offertes en vente, par avis du 13e Mars 1847.
La Vente commencera MERCREDI le VINGT-DEUXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, par l'Agent Local, JOHN KANE, Ecuyer, à la Grande Baie, sur la Rivière Saguenay, à qui l'on devra s'adresser et de qui l'on pourra, si on le désire, obtenir de plus amples renseignements.
1er Rang, Est.—1 (167), 2 (51), 3 (51), 4 (8), 5 (81), 6 (81) 7 (80), 8 (74), 9 (67), 10 (50), 11 (26).
1er Rang, Ouest.—1 (119), 2 (86), 3 (91), 4 (93), 5 (94), 6 (93), 7 (102), 8 (103), 9 (100), 10 (94), 11 (99), 12 (91), 13 (

MARCHANDISES, Etc.

CUIR.

Débarquant actuellement et à vendre, un assortiment supérieur de Cuirs anglais, Veau, Kippas, Cordons, etc., etc. RYAN BROTHERS & CHAPMAN, 37 rue St. Pierre. 25 juin 1847.

A VENDRE.

LES sous-saignés viennent de recevoir et offrent en vente à la Librairie Canadienne rue La Montagne N° 13. Lunettes, Ardoises, Papier de couleur, Encre, Chapelets, Plumes, Crayons, Exemples, Cahiers pour les écoles, Livres de Musique pour Violon et Flûte, Eau de Lavande et de Cologne, Psautier de David. F. FRECHETTE & FRÈRE, Librairie Canadienne, rue La Montagne N° 13. 18 juin 1847.

A VENDRE.

VINS supérieurs de Port et Sherry, venant de Leith, en pipes, quartaux et octaves Cassonade brillante 100 Ballots tabac 50 Sacs café 50 Boîtes thé twankay 500 Boîtes Harengs frais de Digby —AUSSI— 600 Quintaux de biscuit. McKAY & CASSELS, Quai Napoléon, 2 juin 1847.

CHAPEAUX NOUVEAUX.

LE sous-signé informe respectueusement le public qu'il a reçu par la Lady Seaton de Londres, un assortiment complet de chapeaux choisis et de goût, de satin et castor, pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants de toutes sortes (Riding Hats). —AUSSI— Boîtes à chapeaux en cuir, supérieures, Brosses de crin et velours, pour chapeaux. F. E. GARANT, Québec, 2 juin 1847.

TAPISSERIE.

LE sous-signé vient de recevoir et offre en vente à la Librairie Canadienne, une quantité de tapisseries de dessins variés. B. COLE, E. et C., Québec, 4 juin 1847.

A VENDRE.

DEUX Obligations de 50 louis chacune avec garanties. S'adresser à ce bureau. Québec, 21 juin 1847.

AVIS.

LE sous-signé vient d'ouvrir son établissement de voiler, rue St. Paul, au-dessus de la manufacture de Vinaigre de M. Quéroux. Il prend la liberté d'offrir ses services en cette qualité aux constructeurs, aux capitaines de navires, ainsi qu'au public en général; il ose espérer par son assiduité et les soins qu'il donnera à ses affaires, mériter une part libérale de l'encouragement public. RAYMOND BLAKISTON, Québec, 21 mai 1847.

LE sous-signé a reçu (par les navires Sophia Moffatt, Ocean Queen et autres) et offre à vendre à la Pharmacie de Québec, (Québec Dispensary), un assortiment très choisi de Flacons d'odeur à toilette, Brosses, Peignes, Parfumerie, Savons de toilette, etc., etc. —AUSSI— Graines de fleurs de jardins et des chemins garanties de 1846. G. G. ARDOUIN, Chimiste et Droguiste, Au coin du séminaire et de la rue Hope. N. B. — Il attend maintenant par la Lady Seaton, un assortiment de drogues de première qualité et de remèdes à portée. G. G. A., Québec, 21 mai 1847.

GLACE.

LES personnes qui désirent faire délivrer chaque matin de la GLACE à leur domicile ou à leur bureau voudront bien laisser leurs noms chez les sous-signés aussitôt que possible. La quantité fournie sera au plus de 10 livres par jour à six piastres par saison. Les Confiseurs, les Hôteliers, les navires et les steamers pourront aussi être approvisionnés. Afin de pouvoir garantir une quantité suffisante durant l'été le nombre des abonnés sera limité. J. MUSSON & Co., Québec, 6 mai 1847.

A VENDRE.

250 BOITES Thé Noir 50 paniers Vitres de Cox rouges 500 boîtes et demi-boîtes Vitres communes de grands assortiments 40 quarts Verre 60 barils Peintures bleue et verte 2 barils Tapis 6 caisses Chapeaux 45 caisses Vins, Rouge, Hermitage, et Claret et Margaux 80 quarts Huile de Balcan et de Morue 90 barils Cordages de grosseurs assorties 90 quarts Truite saumonée, Morue, Hareng et Poisson mariné 1000 quintaux Morue sèche et Morue Saint Pierre de 1200 barils Blanc de plomb 1800 boîtes Savon de Liverpool. GEO. BURNS SYMES & Co., rue Saint-Pierre. Québec, 12 février 1847.

A Vendre par le Sous-signé, 800 PAQUETS de Bardeux de Cède. LOUIS CARRIER, Pointe-Lévy, 17 mars 1847.

ARCHITECTURE. J. P. M. LECOURT, Architecte et Ingénieur civil, Rue Beaudé n° 29, vis-à-vis du Chien d'Or. Québec, 26 mai 1847.

MM. WILLIAM BENJAMIN & CIE. DE MONTRÉAL.

Marchands-Tailleurs et Fournisseurs de Vêtements de tous genres. PRENNENT la liberté de prévenir les militaires et le public de Québec qu'ils ont loué le magasin occupé maintenant par M. H. BENJAMIN connu comme l'EMPORIUM et qu'ils ont ouvert le sésdit établissement au commencement de Mai avec un assortiment supérieur très étendu et entièrement nouveau des Vêtements confectionnés, de Londres, qui leur ont acquis à Montréal une célébrité bien connue. Ils se proposent aussi de tenir un grand assortiment de CHEMISES, Faux-cols, Cravates, Cors, Mouchoirs, Agraes, Sacs de voyages, Camisoles et Caleçons de laine d'agneau, de mérinos et de soie, Gants, etc., etc., et tous les autres articles portés par les Messieurs. W. B. & Cie, préviennent qu'ils ont un assortiment supérieur de drap de l'ouest de l'Angleterre, Casimirs, Doeskins, Vestings, etc., etc., et qu'ayant engagé un chef ouvrier tailleur expérimenté ils sont en état de fournir toute espèce de vêtement, avec une économie de près de 25 pour cent, et ils espèrent gagner la confiance publique en fournissant du bon. Ils sont agents pour les habits imperméables de McIntosh, manteaux, appareils de sauvetage, etc. Québec, 9 juin 1847.

MARCHANDISES, Etc.

CAFE.

A vendre par les sous-signés: 900 SACS d'une qualité supérieure et qui viennent d'être débarqués Ex Holo, de Rio Janeiro, en droite ligne. PICKERSGILL, TIBBETS & Co., rue Dalhousie. Québec, 16 juillet 1847.

A VENDRE.

QUELQUES caisses de sacs de Sel pour le beurre. SHARPLES, WAINWRIGHT & Co 13 juillet 1847.

LAMPES! LAMPES!

LE sous-signé vient de recevoir directement de New-York, et offre à vendre un assortiment splendide et riche de Lampes de cheminée, de table et de plafonds, complète avec globes et cheminées. —AUSSI— Globes de lampes, verres et mâches N. BALZARETTI, Québec, 12 juillet 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS, 60 BOITES Chocolat 30 de Fâte de cacao 150 caisses Vin de Porto, Sherry et claret Vin de Porto et Sherry en Pipes, en octaves et en quartaux de qualité supérieure 20 caisses Genièvre Cassonade brillante 50 sacs Cylé 50 caisses Thé twankay 100 barils de Moutarde 100 ballots de Tabac cavendish fin 200 ballots Harengs frais de Digby 500 quarts Harengs du printemps —AUSSI— Un assortiment de peinture, de poterie et de verrerie. McKAY & CASSELS, Québec, 9 juillet 1847.

PEINTURES, VERNIS ETC.

A vendre par les sous-signés: PEINTURE en boîtes de ferblanc de 28 lbs, 14 lbs et 7 lbs chaque. blanche, verte, jaune, rouge, bleue et noire. Ocre sec de venise rouge et jaune en petit paquets. Lustré anglais et siccatif à patente. Vernis pour les peintres et les carrossiers, japan, copal, à carrosse et body. Vernis noir impérial à l'usage des navires, —AUSSI— 100 boîtes de bleu RYAN BROTHERS & CHAPMAN, 25 juin 1847.

A VENDRE.

FLEUR fine et superfine Quelques Tierces de jambons } fraîchement Do lard } salé Quelques quintaux de biscuit RYAN BROTHERS & CHAPMAN, 37 rue St. Pierre. 25 juin 1847.

PAPIER.

A vendre par les sous-signés: 200 RAMES de papier commun pour les écoles, à bas prix. FRECHETTE & FRÈRE, Librairie Canadienne rue La Montagne N° 13. 18 juin 1847.

Grande réduction dans le prix des Chapeaux MAGASIN DE CHAPEAUX DE LONDRES EN GROS ET EN DÉTAIL, 12, RUE BUADE, QUÉBEC.

W. S. HENDERSON & Co. n'ayant pu, à leur dernière vente annuelle tenue chez MM. Gibsons, clore leurs importations d'étrangers de Chapeaux choisis personnellement en Europe l'automne dernier, par W. S. Henderson l'un d'eux, offrent maintenant au public, en détail, aux prix de la vente en gros, 200 douzaines de Chapeaux communs, moyens et supérieurs de soie et de castor, consistant en formes à la Prince Albert, de Bruxelles et à la Louis-Philippe, aussi bien que des divers goûts récemment adoptés par la principale noblesse d'Angleterre et de France, variant en prix depuis 3s jusqu'à 20s. Leurs meilleurs Chapeaux anglais et français, article qu'ils n'offrent jamais en vente à l'étranger, seront trouvés supérieurs à tout ce qui a jamais été offert en ce genre à Québec. Toutes les marchandises pourront être renvoyées huit jours après la vente si elles ne conviennent pas. POINT DE SECOND PRIX. 12 avril 1847.

A VENDRE.

Par les sous-signés: SIX BALLOTS Fil à Saumon (meilleure qualité) 10 dito Fil à Loup-Marin 2 dito Fil à Harengs 1 dito Lignes à Cordons, qualité supérieure 2 dito Lignes à Morue 10 dito Peaux de Mouton (Bazils) 2 dito Russie à Chaloupe de Filet 20 caisses Chapeaux Satin, depuis 7/6 à 20s. Peintures assorties, Huile de Lin, Térébenthine Clous et Vitres. LES SOUSSIGNÉS ACHETENT DES SCRIPS. PELLETIER ET FRECHETTE, Québec, 12 avril 1847.

Les sous-signés offrent à vendre: QUELQUES caisses de SOULIERS DE CAOUTCHOUC brevetés Quatre do do do communs G. & H. GIBSONE, Québec, 7 avril 1847.

MME Drysdale annonce respectueusement à qu'elle se propose de rouvrir une Ecole le DIX mai, dans la maison n° 13, rue Hope. Le cours d'instruction comprendra la Lecture, l'Écriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, la Musique, le Dessin et le Français. Mlle Drysdale surveille le département de la Musique, et donnera, si on le désire, des leçons à domicile. On saura les conditions en s'adressant au n° 30, rue Saint-Louis. Québec, 26 avril 1847.

Le sous-signé vient de recevoir et offre en vente

les ouvrages suivants: Répertoire de Jurisprudence 17 vol 4-to. Procédure Civile du Côtélet Pigeau, 2 vol 4-to. Nouveau Denisiart, 9 vol 4-to. Parfait Notaire par Massé, 3 vol 4-to. Do de Ferrière 2 vol 4-to. Pochier Œuvres de, 8 vol 4-to. Coutumes de Paris, 2 vol 12-ma. Traité des lois commerciales par Renué, 2 vol 8°. Traité du Gouvernement des Paroisses par Carré, 1 vol 8°. Revue de Législation et de Jurisprudence, complète pour l'année 1846. Le "JOURNAL DU PALAIS" ouvrage en 46 vol grd 8°, cet ouvrage contient un Recueil le plus complet de la Jurisprudence française depuis 1791 jusqu'à 1846, inclusivement, et est probablement le seul exemplaire à Québec. Annales de la philosophie Chrétienne, 29 vol 8°. Journal de l'Illustration, 4 vol 4-to. L'Univers Mexique et Pérou, 1 vol. Italie et Sicile, do. États-Unis de l'Amérique, 1 vol. L'Espagne, 1 vol. Belgique et Hollande, 1 vol. Allemagne, 2 do. Égypte, 1 do. Grèce, 1 do. Angleterre, 1 do. Suisse et Tyrol, 1 do. Guide du Voyageur en Europe par Scott, 1 vol. Dictionnaire de Fleming et Tibbins, français et anglais et anglais et français, 2 vol 4-to. Du Universel de Boite, 1 vol. Du Français de Landais, 2 vol 4-to. Du de l'Académie, 2 vol 4-to. Complément au Dictionnaire de l'Académie, 1 vol 4-to. Abrégé du Dictionnaire de l'Académie, 1 vol 4-to. Vocabulaire de l'Académie par Nodier, 1 vol 4-to. Guide du Voyageur en France, 6 vol. —AUSSI— Une quantité de Livres de prières, de Théologie et d'école dont le catalogue serait trop long à énumérer. —DE PLUS— Cloches d'Église, de Chapelle et d'École, Ornaments d'Église, Galons, Franges, d'Or et d'Argent, Chandelières d'Autel bronze argentés de première qualité. Fleurs françaises artificielles, Draps d'Or, Soieries, Gravures, etc., etc. Fromage de Guyère, etc. C. F. HAMEL, Rue St. Jean. Québec, 6 août 1847. 36-1/2

PIANOS. A VENDRE par le sous-signé, un assortiment de pianos supérieurs, Pécors, Grands pianos carrés, etc., variant en prix de £10 à £60. Ceux qui désirent en acheter sont invités respectueusement à les inspecter avant d'aller ailleurs. RICHARD OWEN, No. 11 rue St. Stanislas. Dans la maison occupée ci-devant par W. Bowles, facteur de pianos. Québec, 7 Juillet, 1847.

INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE DEMANDE. ON demande, pour la paroisse de St. Antoine de Tilly, un Instituteur ou Institutrice qualifié pour faire une école commune. S'adresser à EDM. LARUE, St. Antoine de Tilly, 27 juillet 1847. 1/2

OMNIBUS ENTRE QUÉBEC ET SAINTE FOYE. Faisant le trajet deux fois par jour. LAISSANT l'Église de Ste. Foye à 8 h. A. M. Do do do à 2 P. M. Laisnant l'Hôtel de Pynes, Québec à 10 h. A. M. Do do do à 5 h. P. M. Arrêtant chaque fois à l'Hôtel d'Albion. PRIX: De Québec à l'Église de Ste Foye et vice versa 1s 3d. Jusqu'à l'hôtel de Miller à Ste. Foye ou auennes places intermédiaires..... 7/12 MICHEL GAUVIN, Propriétaire. Québec, 26 juillet 1847.

ATTENTION. MESSIEURS BARRAS ET POIRÉ ont l'honneur d'informar le public qu'ils viennent de finir leur nouveau bateau à vapeur QUEEN, et qu'ils se proposent de tenir un passage régulier entre Québec et la Pointe-Lévy, l'arrêt de chaque côté ne devant être que de vingt-minutes. En conséquence ils osent solliciter l'encouragement public, sans lequel il ne pourront tenir à leur engagement. BARRAS & POIRÉ, Pointe-Lévy, 23 juillet 1847.

A VENDRE, UNE MAISON avec jardin, située au faubourg St. Vallier, sur le terrain des Dames Religieuses de l'Hôpital. Cette maison est de 38 pieds de front sur 27 de profondeur, en bois, à une étage, avec un superbe magasin situé dans un bon poste de commerce. Pour plus amples informations s'adresser à JOSEPH ALLARD, au Palais. Québec, 26 juillet 1846.

EMPLACEMENT A VENDRE, A VENDRE un emplacement situé dans la rue St. Jean faubourg St. Jean, vis-à-vis le Cimetière Anglais. Sur les conditions s'adresser à ce bureau. —30 juin 1846.

A Louer, CETTE superbe Maison en pierre à deux étages, située dans la rue St. Jean, faubourg St. Jean. S'adresser à E. LACROIX, Propriétaire, Rue Sault-au Matelot. 12 mars 1847.

A VENDRE, UNE maison en pierre à trois étages, en très bon ordre, située à l'entrée de la Rue St. Joseph, Haute-Ville. S'adresser au sous-signé CHS. M. DE FOY, Québec, 9 juin 1847. 1/2

A VENDRE, UN terrain situé au faubourg St. Jean, près de la porte St. Jean, sur le niveau Nord de la Rue St. Joachim, de 84 pieds de front sur 34 de profondeur, borné à l'est par la rue des Glacis et à l'ouest par la rue Saint-François, appartenant à Madame Veuve Faucher. Pour les conditions s'adresser à THS. E. ROY, marchand, rue St. Jean, N° 13, ou à MICHEL TESSIER, Ecuier, 19 mars 1847. 2/2

A LOUER, ET possession donnée immédiatement, le bas de la maison occupée par le sous-signé, située sur la rue des Fosses, dans un endroit très bien adapté pour le commerce d'épicerie ou autre négociation. Tous les appartements seront chauffés par un Poêle Russe. JOS. HAMEL, 1/2-1/2 Québec, 8 mars 1847.

A VENDRE,

St. Anselme, une Maison à deux étages, de 40 pieds sur 35, située près de Pégise, faisant face aux quatre chemins, avec hangar à deux étages, granges, étables de 100 pieds, fournils et poteries, etc., etc. Cette maison est située dans une place très avantageuse pour le commerce. Pour les conditions s'adresser au propriétaire, W. VENNEN, sur les lieux, ou à Québec à PIERRE VENNEN, Marchand. 15 mars 1847.

Avertissement.

A VENDRE ET A LOUER: Une jolie maison en pierres, à deux étages et dans le meilleur ordre possible, située en cette Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, près de l'Esplanade. S'adresser à J. B. TRUDELLE, Notaire, Rue Ste. Anne, No 27. 24 mars 1847. 2/2

AVIS

AUX FAMILLES ET AUX HOTELIERS NECTAR, EAU DE SOUDE, BIÈRE DE GINGEMBRE, BIÈRE DE RACINES DE SALSEPAREILLE OU ROOT BEER, EN QUARTS ET EN BOUTEILLES, PETITE BIÈRE D'EPINETTE DOUBLE, SIROP DE CITRON, AU GALLON ET EN BOUTEILLES, SIROP DE SALSEPAREILLE, ESPRIT D'EPINETTE, AU GALLON ET EN BOUTEILLES, POUDRES DE SOUDE, DE SEIDLITZ, BIÈRE DE GINGEMBRE, ETC. A vendre à son établissement et envoyé à domicile avec ponctualité et sans délai. Par O. GIROUX, Rue St. Jean N° 24. Québec, 11 juin 1847. 1/2

CUIR d'une qualité supérieure, de la TANNERIE DE LORETTE.

LES sous-signés reçoivent des approvisionnements réguliers de l'établissement ci-dessus, et offrent en vente, à des conditions avantageuses: 4,000 cèdes Cuir à Semelle, de pesantiers assorties, } manufacturés par F. Freeman, } 1,500 cèdes do à Harnais, } d'après la Patente } 1,000 do do à Souliers saum- } de Fournival. } vages, } 200 douz. Peaux de Veau, } P. LANGLOIS & SON. } 4 février 1847. } 1a-1/2

EN ADDITION au fonds de PIANOS déjà en main, les sous-signés viennent d'en recevoir un NOUVEL ASSORTIMENT, et ils les vendront à bas prix. J. H. WYSE & Co., 26 rue la Montagne, 11 rue du Palais. N. B.—PIANOS A LOUER. Québec, 20 novembre 1846. 1/2

MAINTENANT A VENDRE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, INSTRUCTIONS EN FORME DE CATECHISME AVEC PRIÈRES NOUVELLES POUR LE JUBILÉ

Accordé par N. S. P. le Pape Pie IX, par ses Lettres Apostoliques du 20 Novembre 1846, avec le Mandement de Mgr. l'Archevêque de Québec à l'occasion du Jubilé. CET OUVRAGE EST PUBLIÉ AVEC APPROBATION DE MGR. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. FRECHETTE & FRÈRE, Québec, 30 avril 1847.

SALSEPAREILLE DU DR. TOWNSEND. La médecine la plus extraordinaire du monde. L'EXTRAIT est mis en bouteilles d'une pinte; il est six fois à meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à aucun autre. Il guérit les maladies sans faire vomir, purger, déranger ni affaiblir le patient. GRAND REMÈDE DU PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres médecines est qu'elle donne de la vigueur au corps en même temps qu'elle extirpe la maladie. C'est UN DES MEILLEURS REMÈDES POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ÉTÉ que l'on connaisse; non seulement il purifie tout le système et donne de la force à l'individu mais il crée un sang nouveau, pur et riche; pouvoir que ne possède nulle autre médecine. Et c'est là que gît le grand secret de ses succès étonnants. Il a opéré depuis les deux dernières années plus de 35 000 cures de maladies graves; à moins 5000 d'entre ces malades avaient été regardés comme incurables.

Plus de 3000 attaques de Rhumatismes chroniques 2000 do Dysepésie 400 do Débilité générale et manque d'énergie 7000 do De diverses maladies des femmes 2000 do De Scrofules 1500 do De maladies de foie 2500 do De maladies des rognons et d'hydropisie 3000 do De consomption. Et des milliers de cas de maladies du sang, savoir: Ulcères, Erysipèles, Boutons au visage etc., ainsi que de nombreux maux de tête, douleurs des côtés et de la poitrine, affections spéciales etc., etc. Ceci paraîtra incroyable, nous en sommes certains, mais nous avons des lettres de médecins et de nos agents de toutes les parties des États-Unis nous informant de différentes cures. R. Van Buskirk, Ecuier, l'un des droguistes les plus respectables de Newark, N. J. nous apprend qu'il peut référer à plus de 50 cas dans cette ville seulement. Il y a des milliers de patients guéris dans la cité de New-York, et des centaines à Albany et dans toutes les cités de l'Union ainsi qu'à des hommes de réputation auxquels nous renverrons avec plaisir. C'est la meilleure médecine connue pour se garantir de la maladie. Elle a sauvé la vie sans aucun doute à plus de 5,000 ENFANTS LE PRINTEMPS DERNIER; en extirpant la cause de la maladie et en les préparant pour la saison d'été. FIÈVRE DE NAVIRE. Il ne peut plus y avoir le moindre doute que cette maladie est contagieuse et qu'elle se répand rapidement dans le pays. Il est du devoir de chaque personne ainsi que des autorités de s'en garantir autant que possible. La Salsepareille du Dr. Townsend, empêchera cette maladie si le sang est pur et sain il est impossible d'être attaqué de cette maladie ou de toute autre. Que tous ceux qui ont le sang impur ou qui sont de quelque manière débiles, particulièrement les enfants maudits ou faibles, l'emploi et se protègent contre la peste et la saison des chaleurs. On en a fait une expérience suffisante dans la cité de New-York et on l'a trouvée sans la moindre hésitation parfaitement propre à empêcher les maladies.

OFFICIERS DES ÉTATS-UNIS.

Le capitaine G. W. McLean de la Marine des États-Unis et membre de la Législature du New-Jersey nous a complaisamment pour lui-même. Rahway, 25 janvier 1847. Il y a un an j'ai été attaqué de la Grippe (influenza) et mon système tout entier en demeurant dans l'état le plus faible. On m'engagea à essayer la Salsepareille du Dr. Townsend, et après en avoir pris deux ou trois bouteilles, je fus très soulagé et ce que j'attribue entièrement à la dite Salsepareille. J'ai continué à l'en prendre et je trouve que mon état s'améliore de jour en jour. Je prise qu'elle m'a sauvé la vie et ne voudrais m'en passer sous aucun prétexte. G. W. McLEAN, ci-devant de la M. des E. U. John Jackson, Ecuier, Éditeur du Railway Republicain, a publié le certificat ci-dessus avec les remarques éditoriales suivantes: Le succès de la préparation de Salsepareille du Dr. Townsend paraît être du caractère le plus extraordinaire. Nous publions aujourd'hui en sa faveur des certificats: l'un de la part du capitaine McLean, de cette ville, et un du Révérend Mr. White de Staten Island, qui est bien connu à Rahway. Le capitaine McLean croit que la médecine lui a sauvé la vie, et M. White semble repousser la même confiance dans son efficacité. Des hommes aussi intelligents que ceux-là ne loueraient pas tant ce qu'ils ne croiraient pas le mériter entièrement. SCROFULÉ GUÉRIE. Ce certificat prouve de la manière la plus conclusive que cette Salsepareille exerce le contrôle le plus complet sur les maladies du sang les plus invétérées. Trois personnes guéries dans une maison est un fait qui n'a pas de précédent. TROIS ENFANTS. Au Dr. Townsend.—Cher Monsieur: J'ai le plaisir de vous annoncer que trois de mes enfants ont été guéris de la Scrofule par l'usage de votre excellente médecine. Ils étaient gravement affligés de cette maladie: ils ont pris seulement quatre bouteilles de votre remède et ces plaies ont disparu, ce qui m'impose à votre égard une dette de reconnaissance. Votre etc. ISAAC W. CRAIN, rue Wooster 105. New-York, 1er mars 1847. GRANDE MÉDECINE POUR LES FAMILLES. La Salsepareille du Dr. Townsend est un remède souverain et un antidote efficace contre la Consommation, la Stérilité, l'Infécondité, la Leucorrhée, les Menstrues difficiles ou obscurées et contre l'abatement général du système, que ces maladies soient ou non le résultat ou la cause occasionnelle par l'irrégularité, par accident ou par indisposition. Rien ne surprend plus que les effets rapides qu'opère ce remède dans la rénovation du corps humain. Les personnes toujours faibles et fatiguées et qui en prennent deviennent tout à coup fortes, robustes, et retrouvent toute leur énergie sous son influence. Il combat de suite la Nature épuisée du système féminin qui est la principale cause de la stérilité. L'on ne s'attendra pas à ce que dans des cas d'une nature aussi délicate nous oissions exposer les certificats des cures opérées; mais nous pouvons affirmer à ceux qui sont affligés de ces affections que des centaines de cures nous ont été rapportées. Nous pourrions citer même plusieurs familles qui avaient été privées d'enfants jusqu'au moment où elles firent usage de la médecine en question et qui après en avoir fait usage se rétablirent. Au Dr. Townsend.—Ma femme étant gravement affectée de faiblesse générale et de débilité, souffrant continuellement de douleurs et d'affaissement, de chûtes et d'autres maladies et ayant eu connaissance d'occasions dans lesquelles votre médecine avait opéré de grandes cures; et apprenant de plus qu'on la recommandait à nos les cas semblables à ceux que j'ai mentionnés, je me procurai une bouteille de votre Extrait de Salsepareille et je suivis les indications que vous me donnâtes. En peu de temps mes maladies disparurent et elle fut rendue à la santé. Reconnaisant pour le bien qu'elle a éprouvé, j'ai le plaisir de témoigner ma satisfaction et de recommander cette médecine au public. M. D. MOORE, au coin des rues Gard et Lydius. Albany, 14 août 1844. AUX MÈRES ET AUX DAMES MARIÉES, Cet extrait de Salsepareille a été préparé spécialement pour les maladies des femmes. Nulle femme qui a raison de croire qu'elle approche de l'âge critique du retour n'en devrait négliger d'en faire usage; car c'est un moyen efficace de se garantir des nombreuses maladies horribles qui menacent les femmes à cette époque de la vie. On peut même reculer cette période de deux ou trois ans par l'usage de cette médecine. Celles qui arrivent à l'âge de puberté n'en ont pas moins besoin car ce remède est éminemment propre à aider le travail de la nature en rasant le sang et en donnant de la vigueur au système. En vérité cette médecine est d'un prix inestimable dans toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes. Elle donne du ton à tout le système, renouvelle d'une manière permanente l'énergie naturelle en chassant les impuretés du sang.—Sans stimuler assez le système pour produire une relaxation subéquente, c'est-à-dire qu'on fait usage des médecines ordinairement employées dans les cas de faiblesse et de maladies des femmes. DYSPEPSIE. On n'a jamais découvert de fluide ou de médecine qui ressemble autant au jus gastrique ou à la salive dans sa faculté de décomposer les aliments et de donner de la force aux organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. DÉPARTEMENT DES BANQUES, Albany, 10 mai 1845. Au Dr. Townsend.—Monsieur: J'ai été affligé depuis plusieurs années de Dyspepsie dans ses phases les plus dangereuses, accompagnée d'aigreur d'estomac, de perte de l'appétit, de chaleurs intestinales et d'une grande aversion pour toute espèce d'aliments et pendant des semaines entières je ne pouvais garder dans l'estomac du peu de nourriture que je pouvais prendre, qu'une très faible partie. J'ai essayé les remèdes ordinaires mais sans succès. On m'engagea, il y a deux mois environ, à essayer de votre Extrait de Salsepareille mois je dois ajouter que j'y avais bien peu de confiance; mais après en avoir pris à peu près deux bouteilles, je retrouvai mon appétit, les brûlements d'entrailles cessèrent entièrement, et je désirai en recommander vivement l'usage à ceux qui ont souffert comme moi. Votre etc. W. W. VAN ZANDT, PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Vu le débit étendu et le succès incomparable de cette médecine, des personnes sans principe ont copié les étiquettes à ces des médecines dans des bouteilles semblables. Veillez à ce que chaque bouteille porte la signature écrite de S. F. TOWNSEND. A vendre, en gros et en détail, chez JOSEPH BOW-LIES, HALLÉ MÉDICINALE, (Medical Hall), Place du Marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON & Cie, Québec. Québec, 5 juillet 1847.

LISTE DES AGENTS.

- E. R. FABRE, Ecuier, Montréal. M. L. B. GARCEAU, Trois-Rivières. DR. BOUCHER DE LARRIERE, St. Hyacinthe. LOUIS BARIBEAU, Ecuier, Rivière du Loup. ISAÏE NOËL, Ecuier, St-Antoine. AMABLE MORIN, Ecuier, St-Roch. MM. CASGRAIN & TETU, Rivière-Quelie. ALEXIS GAGNE, Ecuier, Kamouraska. DR. MARQUIS, St-Amand. JOS. FILTEAU, Ecr., Lotbinière. A. P. METHOT, St. Pierre des Bequets. GODEFROY BLAIS, St-Pierre Riv. du Sud. FRS. TETU, Ecuier, Trois-Pistoles. FROBARD TREMBLAY, Ecr., Malbis. J. D. LEFÈVRE, Ecr., N. P., St. Thomas. GERMAIN FLUET, Ecr., Baie St. Paul. JOSEPH JOLIVET, Ecuier, St. Gervais.